



HAL
open science

Quel mode/forme de communication associer à la gestion différenciée des espaces publics ?

Anthony Pissard-Gibollet

► To cite this version:

Anthony Pissard-Gibollet. Quel mode/forme de communication associer à la gestion différenciée des espaces publics ?. Sciences du Vivant [q-bio]. 2017. dumas-01618341

HAL Id: dumas-01618341

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01618341>

Submitted on 6 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CFR Angers

CFR Rennes

Mémoire de fin d'études

Année universitaire : 2016 - 2017

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Ingénierie des Territoires

d'ingénieur de l'institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

de master de l'institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Quel mode/forme de communication associer à la gestion différenciée des espaces publics ?

Par: Anthony PISSARD-GIBOLLET



Source : A.PISSARD-GIBOLLET

Soutenu à ANGERS, le 20/09/2017

Devant le jury composé de :

Président : Béatrice PLOTTU

Maître de stage : Patrick GRIMA

Enseignant référent : Laure BEAUDET

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

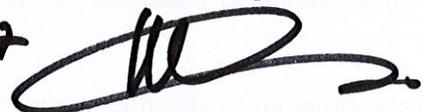
Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité

Non Oui si oui : 1an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du maître de stage ⁽²⁾ : 21.09.2017



A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur ⁽³⁾ **PISSARD-GIBOLLET Anthony**

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

oui non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur : 21/09/2017



Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

oui non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant : 27 septembre 2017



(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3) Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je souhaite témoigner toute ma reconnaissance.

Pour commencer, je remercie Laure BEAUDET, ma tutrice, pour ses conseils et remarques, ainsi que pour sa disponibilité à mon égard.

Je remercie également Patrick GRIMA, mon maître de stage, pour son écoute et ses remarques toujours constructives.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des équipes du Centre Technique Municipal de la ville de Saumur, pour tout ce qu'ils m'ont appris, pour leurs remarques, pour leurs conseils et leur accueil chaleureux.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé à avancer, les élus, les chefs de secteurs, les différents directeurs au sein de la mairie de Saumur et j'en oublie certainement.

Liste des abréviations et acronymes utilisés

AMF : Association des Maires de France

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

GD : Gestion Différenciée

JEVI : Jardins Espaces Verts et Infrastructures

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

SNHF : Société Nationale d'Horticulture de France

TVB : Trames Vertes et Bleues

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
I. Le contexte de la gestion différenciée.....	3
A) Un contexte législatif contraignant.....	3
B) La démarche « Terre-saine, Communes sans pesticide ».....	4
C) La Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune.....	5
II. La place de la communication au sein du plan de gestion différenciée.....	5
A) Pourquoi la communication ?.....	5
B) La notion du « propre ».....	6
C) La gestion différenciée un processus évolutif.....	7
D) Communication ascendante et descendante.....	8
E) Les thèmes de la communication.....	8
F) Quand communiquer ?.....	9
G) Auprès de qui ?.....	10
III. Les moyens de communiquer.....	13
A) Ce qui existe actuellement.....	13
B) Les types de communications engagés dans d'autres communes.....	15
IV. Résultats.....	19
A) Idées pour la communication de la gestion différenciée à Saumur.....	19
B) Actions de communication déjà entreprises.....	21
V. Discussion : Comment obtenir une communication efficace ?.....	26
Conclusion.....	28
Bibliographie.....	29
Sitographie.....	31

Introduction

Nous allons nous intéresser dans ce document à une méthode de gestion des espaces publics, la gestion différenciée qui se développe de plus en plus dans les communes françaises en réponse aux changements de pratiques concernant l'utilisation des produits phytosanitaires.

Rappelons ce qu'est plus précisément la gestion différenciée :

“La gestion différenciée est une nouvelle approche de gestion qui consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace vert, en fonction de ses caractéristiques et de ses usages. L'objectif est, à l'échelle d'une commune, de mieux respecter l'environnement, mais aussi de diversifier les types d'espaces verts pour mieux satisfaire les utilisateurs et varier les paysages.” (Pôle wallon de gestion différenciée, 2013).

Cette notion est apparue en 1994 lors d'un colloque à Strasbourg où il était question de l'émergence et du rassemblement d'idées et d'expériences en matière de gestion écologique dans les espaces verts. Ceci face à une prise de conscience de l'érosion de la biodiversité et la volonté de naturalisation des villes (Lafon et Dupuy, 2012).

La gestion différenciée pour être bien comprise et acceptée par toutes les personnes qui gravitent autour d'elle (élus, agents, habitants) doit être bien « communiquée ». Ainsi on peut se demander comment bien informer, quels moyens employer afin de faire passer ce qu'est la gestion différenciée. Le fait de comprendre un sujet permet de l'accepter et de pouvoir ensuite l'expliquer à d'autres personnes.

On peut avoir réalisé un « bon » plan de gestion différenciée et le voir complètement incompris si l'on ne communique pas sur ce que c'est, pourquoi on le fait, les avantages, les inconvénients, les difficultés que l'on peut rencontrer ...

La communication dans la gestion différenciée, comme pour tout autre sujet, est primordiale pour la mise en œuvre des principes qu'elle énonce et met en place.

Bien qu'elle arrive en principe après la conception du plan de gestion différenciée, la communication est en fait à appliquer tout au long de la démarche car il est important de dire ce que l'on fait, pour que les autres comprennent, acceptent l'idée et nous aident, tout du moins ne nous empêchent pas de réaliser nos projets.

C'est une collaboration entre les différents acteurs qui sont concernés par la gestion différenciée. On en relève principalement trois : les élus, les agents communaux et les habitants. Chacun possède une sensibilité différente et des sujets de prédilection, c'est pourquoi il est important de bien connaître notre public et de s'adapter à lui, cela permettra d'obtenir leur pleine attention, ainsi que d'avoir un message clair, efficace qui restera dans leur esprit.

Il est également primordial qu'il y ait une communication ascendante et descendante entre les acteurs, ceci afin que chacun apporte ses idées, ses ressentis et que tous travaillent pour un même objectif : la mise en place de la gestion différenciée.

C'est un processus qui s'avère assez long et chronophage, mais les résultats en valent la peine. Il est important aussi de bien savoir que c'est un processus évolutif où rien n'est figé. Ainsi on peut à intervalles réguliers « évaluer » si les moyens mis en place sont efficaces, s'ils donnent les résultats escomptés, et ainsi corriger le tir quand on constate des dysfonctionnements, des choses qui peuvent évoluer, être tentées différemment. L'expérimentation de différentes

techniques, de différents modes de gestion s'avèrent être très instructive et permet de trouver ce qui correspond le mieux à la situation précise où se trouve notre terrain d'application.

La démarche toute entière de la gestion différenciée implique un changement de regard vis-à-vis du rendu attendu, l'époque du « tout propre » est révolue, il n'est plus possible économiquement et environnementalement d'appliquer ce mode de gestion à tous les espaces (Menozzi, et al. 2012).

Une grande étape de la communication est donc d'amorcer ce changement de regard, un espace avec quelques « mauvaises herbes » n'est pas un espace sale mais bel et bien un espace où la biodiversité s'exprime. Rappelons que la biodiversité est la diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce. La législation de plus en plus restrictive vis-à-vis des produits phytosanitaires a obligé les collectivités et tous les usagers de ces produits à réfléchir à comment faire pour palier à ces restrictions. Et même depuis le 01 janvier 2017, il y a l'interdiction d'utilisation de ces produits phytosanitaires dans les lieux publics. De nombreuses techniques alternatives de désherbage sont apparues et se sont développées, la communication sur les méthodes employées est une étape à ne surtout pas négliger, car en plus d'expliquer les démarches entreprises par la collectivité, elle permet à tous de comprendre pourquoi cette technique et pas une autre. Il faut communiquer sur ce que l'on fait !

Nous pouvons donc nous demander : **Quel mode/forme de communication associer à la gestion différenciée des espaces publics ?**

Afin d'apporter des réponses à cette problématique, nous verrons dans un premier temps le contexte de la gestion différenciée et la place de la communication au sein du plan de gestion différenciée. Dans un second temps, nous nous intéresserons aux moyens de communication à disposition pour la GD. Dans un troisième temps, nous verrons les résultats obtenus sur la ville de Saumur et ce qui a été mis en place. Enfin nous nous poserons la question de « comment obtenir une communication efficace ? » et nous discuterons des possibilités entrevues.

I. Le contexte de la gestion différenciée

A) Un contexte législatif contraignant



Figure 1 : récapitulatif des dates clés vers le zéro pesticide, Jardiner autrement, 2016

En 2015, la nouvelle version du plan Écophyto, nommée « Écophyto 2 » a été réalisée (Figure 1). On y retrouve « L'objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytopharmaceutiques en France en dix ans, avec une trajectoire en deux temps. D'abord, à l'horizon 2020, une réduction de 25% est visée, par la généralisation et l'optimisation des techniques actuellement disponibles. Ensuite, une réduction de 50% à l'horizon 2025, qui reposera sur des mutations profondes des systèmes de production et des filières soutenues par des déterminants politiques de moyen et long terme et par les avancées de la science et de la technique. La transition entre ces deux périodes, dans cinq ans, sera l'occasion d'une nouvelle révision du plan, conformément aux exigences de la directive 2009/128. » (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2015).

Ceci combiné à « la loi du 6 février 2014, dite « loi Labbé », qui interdit la vente aux particuliers de produits phytopharmaceutiques, et contraint l'utilisation de ces produits dans les espaces verts, forêts, et promenades gérés par des personnes publiques. » (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2015).

Enfin « l'article 68 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte étend ces restrictions d'utilisation aux voiries et avance la date d'entrée d'application au 1er janvier 2017 pour les collectivités et autres acteurs publics. » (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2015).

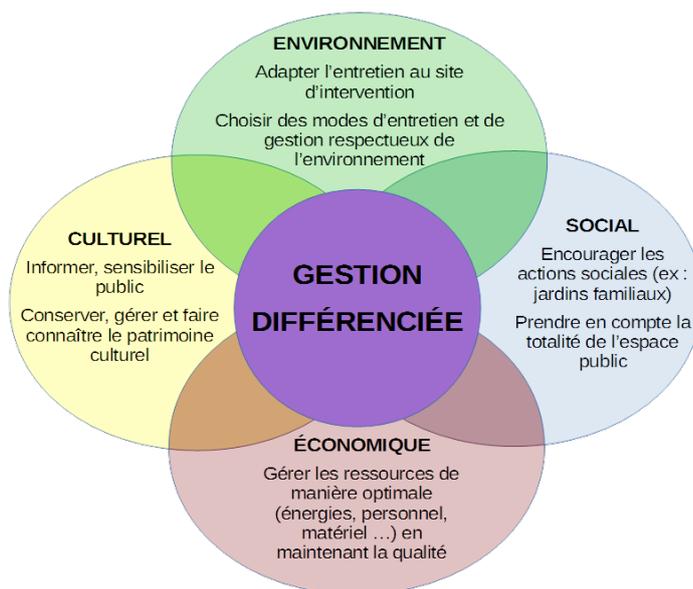
La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit (article L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime) que l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les établissements publics ne peuvent utiliser ou faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouvertes au public à partir du 1er janvier 2017, en dehors des exceptions prévues par la loi. Resteront autorisés, les produits de biocontrôle (c'est à-dire ceux qui utilisent les mécanismes naturels), les produits qualifiés à faibles risques et ceux utilisables en agriculture biologique.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2017, il est interdit aux collectivités d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires. Face aux contraintes supplémentaires que cela implique pour celles-ci, de nombreuses collectivités se sont tournées vers la conception de plans de gestion différenciée afin de mettre en place des pratiques compatibles avec ces nouvelles restrictions, et de poursuivre leur implication dans le développement durable.

L'axe 4 du Plan Écophyto 2 vise à « supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures (JEVI)» (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2015).

B) La démarche « Terre-saine, Communes sans pesticide »

Le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a la volonté de promouvoir la démarche « Terre-saine, Communes sans pesticide » avec le label Terre Saine. Ce label distingue les collectivités n'utilisant plus de produits phytopharmaceutiques, il va créer un réseau d'émulation pour les collectivités exemplaires et d'accompagnement de toutes les collectivités vers les objectifs de la loi n°2014-110 du 6 février 2014 dite « Loi Labbé » et du plan Écophyto 2. La démarche vise à entraîner l'ensemble des collectivités vers une substitution aux produits phytopharmaceutiques, et valoriser dans le même temps le recours aux produits de biocontrôle et les chartes locales « Objectif zéro pesticide » inscrites dans la démarche, qu'il conviendra de soutenir.



C'est une action pour la santé de tous, pour la qualité des eaux de surface et souterraines, pour la biodiversité dans nos villes, pour l'environnement en général et plus particulièrement pour notre cadre de vie. La gestion différenciée s'inscrit dans les principes du développement durable en s'appuyant sur les 3 piliers que sont : l'environnement, le social et l'économie, et en rajoutant même le culturel (Figure 2). Car mettre en place la GD c'est aussi mettre en valeur son patrimoine culturel en portant un nouveau regard sur celui-ci.

Figure 2 : les piliers de la gestion différenciée, (A.PISSARD-GIBOLLET, 2017)

C) La Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune

La gestion différenciée dans la collectivité s'intègre, à une plus grande échelle, au réseau des Trames Vertes et Bleues (TVB) qui s'étend sur l'échelle du département et même de la région. Ainsi à l'échelle communale, l'application de la GD permet d'assurer une continuité dans la TVB, de créer des réservoirs de biodiversité ou tout du moins des zones refuges pour celle-ci. Ceci facilite la circulation des différentes espèces à l'échelle régionale et participe à la préservation de l'environnement et de la biodiversité (Lelievre et al. 2010).

II. La place de la communication au sein du plan de gestion différenciée

A) Pourquoi la communication ?

Dans toutes les formes de discours que l'on peut mettre en place pour la GD un seul but demeure : apprendre. En effet, toutes les opérations de communication visent à apprendre à porter un nouveau regard sur la place de la nature dans l'organisation humaine.

Dans ce but on retrouve trois caractéristiques formant des niveaux d'apprentissage :

- sensibiliser (éveiller les récepteurs à porter un nouveau regard)
- enseigner (les récepteurs acquièrent les connaissances nécessaires à la compréhension de cette nouvelle pensée)
- agir (les récepteurs mettent en œuvre la pensée)

Lorsque l'on s'attache à analyser le fond du discours on découvre que l'apprentissage de ce nouveau regard est guidé par plusieurs nécessités.

Les principales sont : le respect de l'environnement, sa protection, les impératifs légaux qui en découlent, la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité.

Néanmoins toutes ces nécessités exprimées n'en rejoignent qu'une seule et rarement clairement énoncée : veiller à la protection de la santé (Menozzi, et al. 2012).

Une bonne communication va favoriser la prise de décision des décideurs et gestionnaires afin de passer à la GD ainsi qu'informer le grand public pour les amener à la comprendre et l'accepter. Et même, en allant plus loin, à leur faire changer leur propre façon de jardiner, travailler la terre.

Le fait que cette communication soit faite et respectée par les administrations communales va jouer un rôle primordial auprès des citoyens et faire changer les pratiques des jardiniers amateurs ou professionnels, agriculteurs, horticulteurs...

Ceci afin de les préparer au changement radical, qu'instaure la loi de transition énergétique, du 01 janvier 2019 où la vente et l'usage des pesticides chimiques seront interdits aux particuliers (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des relations internationales sur le climat, 2017).

Ainsi le passage au désherbage manuel est un changement peu remarqué au départ, peut-être dérisoire pour certains, mais susceptible d'influencer de plus en plus de personnes et d'aboutir à des changements substantiels. Des citoyens qui trouvaient dégradant de désherber à la main vont petit à petit devenir fiers de le faire et savoir que nos proches, amis, familles le font, va

créer un effet de masse alors que ceux qui utilisent encore des pesticides (parce qu'il leur en reste) vont se cacher pour les utiliser.

La communication vise aussi à prévenir et à réduire les mécontentements des habitants, qui face à de nouveaux moyens de gestion, se trouvent bien souvent déconcertés. Elle vise à faire comprendre que les changements engagés sont voulus et maîtrisés, elle permet d'expliquer les tenants et aboutissants des actions entreprises envers la gestion de l'espace public (Chassaing, 2014).

B) La notion du « propre »

Dans l'optique de ce qui a été dit auparavant au sujet du mécontentement des habitants, une des notions les plus souvent invoquées contre les nouvelles techniques de gestion est : « ça fait sale, ce n'est pas propre ... ». Ainsi c'est contre cette notion de propre qu'il faut lutter afin de faire changer le regard sur ce qui est propre et ce qui ne l'est pas !

« Nous pouvons cerner cinq valeurs dominantes qui ont trait au désherbage chimique :

- La propreté et plus précisément "le propre"
- La destruction ou le moyen d'agir pour la propreté
- L'efficacité garantissant la réussite de l'action
- La facilité rassurant sur l'effort à produire
- Le bien-faire ou la loi

Si toutes sont dominantes une seule valeur est déterminante : le propre. Les autres ne sont que résultantes ou complémentaires. La destruction est l'acte qui mène au propre. L'efficacité, la facilité et la loi n'en sont que les renforts. » (Thomeret et Lanez, 2011).

On constate que la notion de propre revêt un intérêt tout particulier pour la communication de la GD car depuis de nombreuses années, nous avons été élevés dans le but d'obtenir cette fameuse notion du « tout propre », que ce soit dans notre société, dans nos comportements, dans notre quotidien.

C'est ce qui explique qu'encore aujourd'hui, on ait autant de mal à accepter la présence de plantes adventices dans nos rues car elles sont associées à la notion de « sale » qui s'oppose à cette fameuse notion de « propre » ancrée en nous-même.

Il est difficile de faire changer les mentalités lorsque depuis des années on nous formate à utiliser les produits phytosanitaires afin d'enlever un maximum d'adventices (Menozzi et al. 2012).

Un travail de changement de regard et de mentalité semble donc le premier pas et objectif afin de pouvoir ensuite réellement commencer à parler de la GD. Sans cette étape nos discours et tous nos efforts ne porteront pas pleinement leurs fruits car on aura toujours les mêmes propos du style : « les plantes sauvages, les mauvaises herbes c'est sale ! » (Menozzi et al. 2012).

La bonne communication fera la moitié du travail sur le changement d'état d'esprit sur le tout propre, le non « mauvaise herbe ».

Dialoguer permet également de faire savoir que la GD est un acte volontaire qui n'empêchera pas la propreté des différents espaces. La communication est un travail de longue haleine mais qui en vaut la peine sinon on prend le risque de compromettre la mise en place de la GD.

C) La gestion différenciée un processus évolutif

La communication sur les techniques alternatives utilisées par la commune, la collectivité, est importante car si on explique au public leurs avantages et leurs inconvénients, pourquoi on utilise celle-là et pas une autre, et bien alors il y a de très fortes chances pour que le public soit réceptif et même s'intéresse à cette technique. Il est également judicieux d'expliquer que la GD est un processus évolutif (Figure 3) et qu'ainsi on peut tester une technique alternative et se rendre compte qu'elle ne correspond pas forcément bien à ce que l'on souhaitait comme rendu, comme efficacité, comme utilisation de carburant. Il est important d'expérimenter les techniques que l'on met en place dans la GD, ceci afin d'obtenir ce qui correspond le mieux à notre cas de figure. Chaque espace a ses spécificités et contraintes et seul le fait de tester pourra dire si oui ou non la méthode employée est adéquate et nous satisfait.

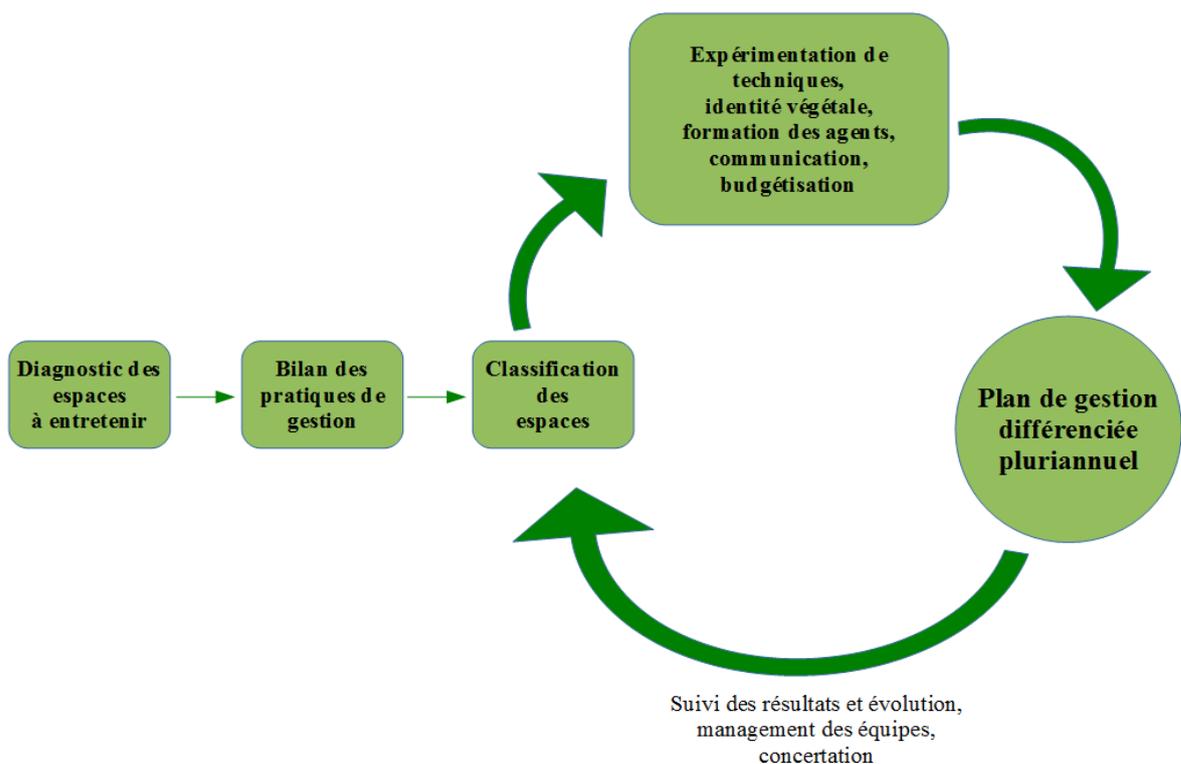


Figure 3 : le cycle des actions de la gestion différenciée (A.PISSARD-GIBOLLET, 2017)

On peut ainsi avoir des sites pilotes, des sites d'expérimentations, qu'il faut valoriser en y faisant figurer des panneaux d'explications, qui feront prendre conscience au public que la commune teste de nouvelles solutions pour les espaces verts, s'investit dans le changement, pour donner à tous un cadre de vie le plus agréable et sain possible.

Bien sûr l'efficacité et le rendu des techniques alternatives de désherbage n'est pas celle du désherbage chimique, mais il faut bien mettre en face le fait que la santé et la biodiversité y gagnent grandement. Est-ce plus agréable, plus beau de voir des plantes sauvages toutes jaunes et sèches par un désherbage chimique, ou bien préférez-vous simplement les voir s'épanouir, fleurir et prendre un tout petit peu de place ?

D) Communication ascendante et descendante

La communication entre les différents acteurs de la GD est primordiale, elle permet à chacun d'apporter son ressenti, sa vision des choses, et tous cela permet d'avancer.

Ainsi la mise en place d'une communication circulaire (ascendante et descendante) fait que chacun apporte à l'autre, et facilite la mise en place du projet de GD (Figure 4).

Élus, personnel et citoyen échangent librement et s'apportent mutuellement.

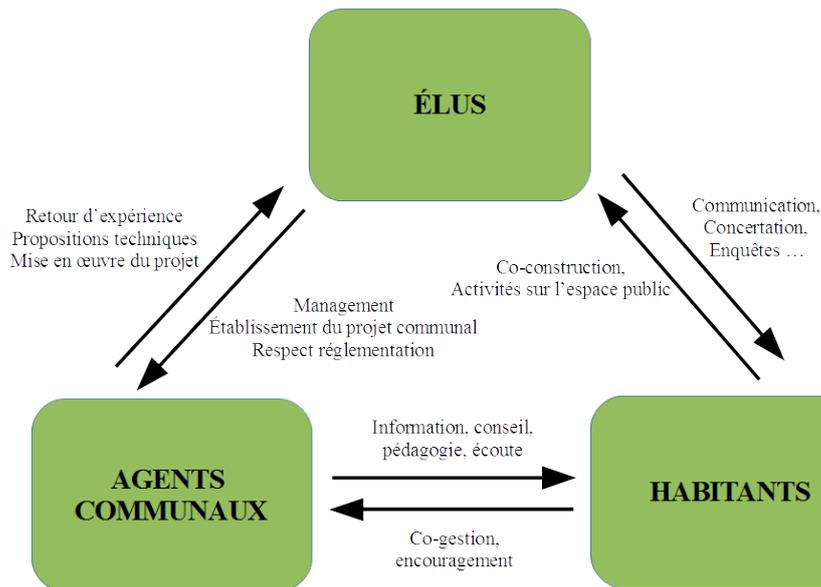


Figure 4 : le triptyque de la communication (A.PISSARD-GIBOLLET, 2017)

E) Les thèmes de la communication

De nombreux sujets peuvent être abordés selon les besoins, et touchent à la GD. Le plus important est de parler de ce que l'on fait, de pourquoi on le fait. Le but étant toujours de rester dans le processus d'apprentissage vu plus haut : sensibiliser, enseigner et agir.

Ainsi dans les sujets importants à aborder, il y a les plantes adventices et leur perception par le grand public, attaché à ce thème la notion du « propre », de ce qui fait soigné, est importante car la communication doit induire un nouveau regard en même temps qu'un changement de pratiques s'opère. On peut également rappeler les contraintes législatives, économiques et matérielles qui s'imposent aux communes et collectivités, et qui les obligent à gérer de façon différente l'espace public.



La Ville de Saumur formalise son plan de gestion différenciée

Depuis le début avril 2017, un stagiaire (Anthony PISSARD-GIBOLLET) de l'école d'Horticulture et de Paysage d'Angers (Agrocampus Ouest) travaille sur la formalisation du plan de gestion différenciée de la Ville de Saumur.

Pour rappel la gestion différenciée est une nouvelle approche qui consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace vert, de façon à mieux respecter l'environnement et la santé.

Ainsi les différents lieux d'intervention des agents communaux vont se voir attribuer un « code » de gestion qui correspond au niveau d'entretien désiré sur ce lieu.

Ceci va permettre de concilier qualité du cadre de vie, respect de l'environnement et de la santé, tout en appliquant un niveau d'entretien adéquat aux espaces publics de la Ville de Saumur.

Figure 5 : Article du Saumur Mag (Mai 2017) sur la formalisation du plan de gestion différenciée

que celle-ci prend place. Si on entreprend de tester une nouvelle technique de désherbage par exemple, on en informe le public au moment où on le fait, car imaginez que l'on en parle avant et que le matériel malheureusement tombe en panne, alors on aura complètement raté notre communication car le public ne verra pas l'action mise en œuvre. Il faut être très attentif à ces choses qui paraissent évidentes mais qui dans la réalité peuvent parfois amener à des incompréhensions, voire même à des plaintes ouvertes contre la commune ou la collectivité.

En plus de cette obligation, il y a aussi souvent une volonté forte de s'engager vers une gestion durable de l'espace public. On peut de moins en moins ignorer les risques pour l'environnement, pour la biodiversité, pour la santé, que nous font courir les modes de gestion traditionnels de l'espace public.

Il est également important de parler de la démarche qui a amené à la création du plan de gestion différenciée. Par exemple sur la ville de Saumur, cette démarche a été initiée par un désir des élus et des directeurs techniques d'avoir une gestion de l'espace public plus « naturelle » et respectueuse de l'environnement et de la santé. Ils avaient déjà auparavant initié cette démarche en abandonnant complètement l'utilisation des produits phytosanitaires depuis début 2015 sur un maximum de zones de l'espace public et en réduisant de beaucoup cette utilisation sur les cimetières et stades. Ainsi ils étaient prêt pour le 1^{er} janvier 2017 et ont assez facilement réussi la transition « Zéro Phyto » sur la commune. La GD constituait donc la suite logique de ce processus et permettait de mettre par écrit des processus de gestion déjà entrepris. La création du plan de gestion différenciée officialisait donc le désir de la ville de Saumur de tendre vers une gestion raisonnée de l'espace public.

Plusieurs articles sont parus dans les journaux et le bulletin municipal (Saumur Mag) afin de parler de l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires (voir annexe I Article courrier de l'ouest) et de la démarche de création du plan de gestion différenciée sur la commune (Figure 5).

F) Quand communiquer ?

Afin d'obtenir une communication efficace et utile, il est très important de communiquer au « bon moment ».

C'est à dire à des moments clés (début du printemps, début de l'été, pour les changements en espaces verts, par exemple). Ce « bon moment » se trouve aussi généralement en aval d'une action ou en même temps

Ainsi selon le but de notre communication, on ne la réalisera pas au même moment. Si l'on souhaite sensibiliser sur un sujet, il faudra répéter notre action par divers moyens et à différents moments, afin que l'information puisse bien passer et être assimilée par le public.

Si la communication porte sur une action précise à un moment précis alors on communiquera dessus lors de sa réalisation et après celle-ci grâce à des articles de journaux par exemple, un article dans le bulletin municipal, dans la presse locale.

Afin de pouvoir organiser notre communication, on réalisera un « plan de communication » qui sera mené en même temps que la réalisation du plan de gestion différenciée. On associera des étapes clés à des moments propices pour informer. Ainsi la parole suivra toujours l'action et nous n'aurons pas de soucis d'incompréhension et de distorsion entre ce qui est dit et ce qui est fait. Ceci permettra de gagner en crédibilité et de montrer la marche à suivre. Si les gens ont confiance dans ce qui est fait alors ils sont plus à même de suivre cette action, cette pensée et de la prendre comme exemple personnel. Ainsi par la voie de ce que fait la communauté, l'individu apprend également et s'inspire.

« La communication met en avant que le changement est voulu et contrôlé et non imposé et subi. » (Conseil Général de Seine-et-Marne, 2012).

G) Auprès de qui ?

The slide is titled "La Gestion Différenciée" in a green header. It lists "Les +" and "Les -" with bullet points. To the right is a logo for "ici votre commune agit pour plus de nature!" featuring a person and a plant, with the text "plantes vivaces et indigènes privilégiées" and "SAUMUR". The number "14" is in the bottom right corner.

La Gestion Différenciée

Les +

- Qualité du cadre de vie
- Meilleure organisation du temps de travail
- Meilleures conditions de travail
- Meilleur pour la santé (moins ou pas de pesticides)
- Valeur d'exemple (pour les citoyens, autres communes, agriculteurs, entreprises, ...)

Les -

- Changement des habitudes de travail sur le terrain
- Sentiment de « se sentir perdu » au début de l'application du plan
- Critiques des citoyens qui doivent changer de regard envers le « tout propre »
- Mise en place qui prend du temps mais le résultat en vaut la peine

ici
votre commune agit
pour plus de nature!
plantes vivaces
et indigènes privilégiées
SAUMUR

14

On communique d'abord en interne (Figure 6) afin d'obtenir l'adhésion des élus et des agents avant de se tourner vers le grand public. Ce sont eux qui sont et seront directement confrontés aux citoyens et qui devront savoir faire passer les messages et justifier de leurs actions.

D'où l'importance qu'ils comprennent bien les tenants et aboutissants qu'implique la gestion différenciée afin d'être crédibles et sûrs face au grand public.

Figure 6 : Extrait de la présentation en interne de la GD à Saumur (A.PISSARD-GIBOLLET, 2017)

Cette information en interne entre les agents des différents services permet d'obtenir un discours homogène face aux habitants et entre agents et élus.

Comme vu ci-dessus, la communication interne revêt autant d'importance voire davantage que la communication vers le grand public car les élus et les agents sont les représentants de la commune. Les élus par leur fonction de décideurs et de représentants des citoyens sont les garants des actions mises en place dans la commune et sont donc les premiers à devoir être convaincus du bien fondé et de l'utilité de la mise en place de la GD.

Les agents quant à eux sont au contact direct du terrain et des citoyens et reçoivent donc la plupart du temps les plaintes de ceux-ci qui ne comprennent pas certaines de leurs actions. Ils doivent donc être formés afin de pouvoir se justifier et enseigner la GD. Cela permettra de mettre en valeur leurs savoirs et leur travail. Cette reconnaissance n'en sera que plus bénéfique pour leur estime personnelle et leur motivation à faire leur travail.

Chacun ayant ses affinités et ses arguments convaincants (Figure 7), il est important de s'adapter selon le public visé afin d'obtenir l'adhésion de tous, du moins qu'ils acceptent les grandes lignes du projet afin de pouvoir construire tous ensemble et de viser les mêmes objectifs, ce qui facilitera grandement la mise en place de la GD et son entrée dans la vie quotidienne de tous.

Le public-cible est-il sensible à ces arguments ?	Elus/ décideurs	Gestionnaires (ouvriers, chef de service)	Citoyens
Santé (moins de pesticides)	Oui	Oui, en grande partie, surtout quand on parle de la perte de fertilité engendrée par les pesticides	Oui, mais sont rarement conscients du lien entre leur santé et la gestion des espaces communaux
Economies sur le budget public à long terme	Parfois		Oui et non, certains apprécieraient de voir leurs taxes diminuer, d'autres voient d'un mauvais oeil que les élus cherchent encore à faire des économies
Valeur d'exemple (pour les citoyens, autres communes, agriculteurs, entreprises, ...)	Oui, souvent	Oui	
Image "verte"	Seulement certains, mais pour ceux-là c'est extrêmement efficace !		
Qualité du cadre de vie	Indirectement (car les citoyens y sont très sensibles)		Oui, très !
Respect de l'environnement	Certains	Certains	Certains
Accueil de la biodiversité	Certains	Assez rarement	En grande partie
Organisation du temps de travail de terrain, meilleure efficacité	Oui	Oui	
Conditions de travail sur le terrain		Oui	

Figure 7 : les arguments de chaque public (Guide sur la communication de la gestion différenciée, 2013)

Il ne faut pas hésiter à expérimenter dans la communication comme dans la gestion différenciée en elle-même. Il faut être créatif et imaginatif afin de créer des supports de communication attrayants, mais surtout pour imaginer des formes d'informations diverses et variées. En multipliant les formes et moyens de communication, il y a la possibilité de toucher un maximum de publics, de faire passer les messages de la GD par différentes formes et ainsi augmenter nos chances de faire passer nos messages, de faire changer les mentalités et la perception du public.

Qui ?	Pourquoi ?	Comment ?
Associations locales (comités de quartiers, associations de parents, groupements locaux, ...)	- Relais incontestables vers les citoyens, qui pourront éventuellement vous conseiller ou vous aider dans la GD et/ou la communication.	- En les informant sur le projet (par courrier, mail, contact direct) et en leur demandant de s'impliquer. - Une réunion avec ces différentes associations concernées serait très profitable, compte tenu du fait que les associations connaissent les problèmes de terrain, ... et apporteront de nouvelles idées, de nouveaux éléments à prendre en compte dans le projet(1).
Ecoles	- Relais vers les citoyens, via les enfants. - Lieux privilégiés pour une sensibilisation efficace et pérenne de la population.	- Le cas échéant, vous pouvez réunir vos contacts informels pour discuter et élaborer des actions en concertation. - De manière plus formelle, en proposant une ou plusieurs actions par courrier. - Une réunion avec les enseignants ou les responsables intéressés pourra ensuite être organisée pour échanger des idées d'animations(1).
Agriculteurs	- Public sensible aux problèmes des pesticides, d'élimination des "mauvaises herbes", de gestion des bords de routes, ... - Acteurs privilégiés pour le rétablissement/ développement du maillage écologique, dont la collaboration serait très précieuse.	- Via un courrier leur expliquant le projet et les motivations de la commune pour la GD, et en leur exposant pourquoi et comment ils pourraient y collaborer. Si vous avez des contacts avec un groupement d'agriculteurs locaux, cela constituerait évidemment un relai intéressant. - Une réunion peut éventuellement être organisée(1).
Horticulteurs / Jardineriers / Autres commerçants concernés	- Relais privilégiés pour la promotion des alternatives aux pesticides	- Par courrier, en les informant du projet et en les invitant aux événements. Une réunion peut éventuellement être organisée(1).
Prestataires de services sous-traitants	- Directement concernés par la gestion des espaces verts, au même titre que les ouvriers communaux. - Pour qu'ils puissent adapter leur offre de services.	- En adaptant le cahier des charges et, éventuellement, en attirant leur attention sur les modifications dans un courrier.
Architectes et paysagistes mandatés par la commune	- Pour les informer sur l'évolution des pratiques de gestion. - Pour les inviter à adapter le mode de conception des EV aux nouvelles contraintes des gestionnaires.	- En organisant des réunions entre gestionnaires et responsables de projet, afin de réaliser des projets d'aménagement concertés.
Communes voisines	- Pour échanger des idées, collaborer, faire évoluer la gestion des espaces verts au-delà du territoire communal, ...	- Par des contacts informels ou par un courrier officiel adressé au Collège communal, si vous envisagez un partenariat, ...
Communes avec une expérience en GD	- Car elles sont une source de conseils et d'informations considérable.	- Via le site www.gestiondifferentiee.be ou en contactant le Pôle GD qui vous donnera les coordonnées de la personne ressource.

(1) Si les courriers sont généralement plus pratiques et moins coûteux en temps, une rencontre directe des personnes sera bien souvent plus productive et permettra de nouer plus facilement des partenariats durables. Il est donc important d'envisager l'opportunité d'une réunion avec les différentes parties prenantes au projet.

Figure 8 : les publics secondaires (Guide sur la communication de la gestion différenciée, 2013)

Il existe d'autres publics concernés (écoles, associations, jardineries...) par la mise en place de la GD (Figure 8), il ne faut pas négliger la communication envers eux car ils peuvent se révéler être des éléments moteurs pour la réussite de l'application de la GD. Ou tout le contraire en mettant en doute l'utilité et le besoin de cette GD si l'on ne les intègre pas officiellement à la communication. C'est le cas des associations locales qui ont un fort pouvoir d'influence sur le grand public et qui se révéleront des alliés de poids s'ils acceptent ce changement et ses principes. Ils peuvent même être des forces de propositions pour des idées de communication et pour la réalisation d'actions concrètes sur le terrain (plantation de haies bocagères, de prairies fleuries, création d'hôtels à insectes ...), ainsi que des relais fort utiles auprès du grand public. Ils pourront assurer la liaison entre la commune et les citoyens.

III. Les moyens de communiquer

Il existe de nombreux moyens de communiquer auprès des différents publics concernés par la GD. Nous allons voir ce qui existe actuellement et ce qui a été entrepris dans la cas précis de la ville de Saumur.

A) Ce qui existe actuellement

De multiples sites internet sont disponibles afin de relayer les différentes informations concernant la GD et les thèmes qui y sont associés comme le développement durable, les alternatives au désherbage chimique et bien d'autres encore.

Ainsi la plate-forme d'échange web de référence sur les solutions alternatives à destination des acteurs professionnels « Écophyto Pro » [1] est une ressource très utile pour eux afin de rester au courant des dernières nouvelles au sujet du plan Ecophyto et des différentes lois. Mais aussi pour partager leurs expériences de mise en place de nouvelles techniques, des résultats de divers projets menés pour toujours avancer dans le domaine d'une gestion plus respectueuse de notre environnement et de notre santé.



Figure 9 : Exemple de panneau sur site (Adalia, 2013)

Par exemple sur le site « Écophyto Pro » a été publiée la liste des produits de biocontrôle autorisés à l'utilisation. Diffuser largement cette liste permettrait qu'elle soit connue d'un maximum de personnes et que cela incite les gens à abandonner les produits phytosanitaires provenant de la chimie pour se tourner vers ceux provenant de la nature. Voire même d'abandonner totalement l'utilisation de produits phytosanitaires, et d'utiliser des techniques alternatives de désherbage, qu'elles soient mécaniques, manuelles ou thermiques.

Le site « jardiner-autrement.fr » [2] qui est la « Plateforme officielle Ecophyto JEVI réalisée par la SNHF avec le soutien du ministère en charge de l'environnement et de l'ONEMA. », est également un site très intéressant car il explique comment jardiner autrement en se passant des produits phytosanitaires et en acceptant la présence de la flore spontanée. Il donne également des conseils et des explications sur les techniques alternatives pour jardiner. Moyens que l'on retrouve dans la gestion de l'espace public et dont on peut s'inspirer pour les mettre en place.

On peut également trouver de nombreux documents ressources qui ont déjà été réalisés (Figure 9). Il est ainsi possible de s'en inspirer ou de les réutiliser pour sa propre information (ex : Adalia [3], Plante & Cité [4] ...). La plupart du temps, ils sont disponibles directement sur le site de leur concepteur et il suffit de leur demander pour pouvoir les utiliser.

Le site « Sauvages de ma rue » [5] et son « guide des plantes sauvages des villes de France », qui propose aux gens de recenser les plantes sauvages qui poussent dans leur ville est également une ressource peu connue du grand public mais très intéressante et utile. Ce projet participatif permet de sensibiliser la population et même d'agir concrètement. Il permet d'acquérir des données sur la répartition des plantes sauvages et aide les scientifiques à mieux envisager les écosystèmes où se développent ces « sauvages des villes ».

Il existe de nombreux outils au service de la communication pour la GD, en voici une liste non exhaustive, qui recense les principaux :

- Les formations, animations et réunions
- Les informations passives : plaquettes, panneaux sur site, site internet, pôle d'informations en direct
- Les expositions
- Les zones test, site pilote (test de nouvelles techniques, de nouvelles méthodes de gestion ...)
- Communiquer lors des événements de la commune, de la collectivité
- Les animations jeune public
- Les guides « Gestion Différenciée » où l'on explique les grands principes de la GD et comment ça se traduit sur site, dans les espaces communaux.
- Les journées de rencontre et d'échanges où chacun partage ses expériences, ses échecs, ses réussites, échange ses plantes ...

À partir de ces principaux outils, on peut également définir en règle générale à quel public cible correspondent ces outils (Landelle-Banevitch, 2017) (Figure 10), et ainsi selon le public visé, adapter notre dialogue.



Figure 10 : les outils de communication et leur public cible (Atelier conférence AMF 49, 2017)

Les chartes, labels et concours (départementaux, régionaux et nationaux) sont également des moyens de mettre en valeur les efforts produits par la ville mais aussi par les habitants. Le fait de valoriser ce travail et les actions entreprises a un effet stimulant et encourage à produire encore plus. C'est un cycle vertueux qui avec le temps combiné avec d'autres formes de communication amène à des changements significatifs autant au niveau du terrain, qu'au niveau des mentalités. La labélisation conforte la volonté politique. Il existe deux types principaux, ceux qui concernent un site particulier (parc, jardin, etc.) et ceux qui identifient une démarche sur l'ensemble de la commune (Kopf et Gourgues, 2016).

La réalisation de vidéos est aussi une idée de communication intéressante afin de toucher un maximum de public. L'exemple des vidéos de la FREDON Auvergne sur les aspects de la gestion différenciée, qui utilise le ton de l'humour pour faire passer les messages liés à la gestion différenciée, est très intéressante et instructive. Ces vidéos abordent 5 thèmes importants de la GD :

- les couvre-sols
- le désherbage alternatif
- l'enherbement
- la gestion différenciée
- la végétation spontanée

B) Les types de communications engagés dans d'autres communes



Les guides de la gestion différenciée

Certaines communes ont conçu des guides de la gestion différenciée, afin d'expliquer au public les actions entreprises et en quoi elles participent à la GD des différents espaces.

10 questions-réponses Les pratiques du service des Jardins

1 Pourquoi la pelouse, sur le terre-plein le long de la route, n'est-elle plus tondue ?

Afin de permettre aux bulbes des plantes de reconstituer leurs réserves, la tonte des pelouses est interrompue pendant plusieurs mois.

2 J'aimerais que les jardiniers laissent pousser les arbustes sous mes fenêtres pour me cacher de la rue.

Dans les espaces à vocation champêtre, les jardiniers pratiquent ponctuellement des recépages, qui consistent en une coupe rase du végétal. L'aspect peut paraître surprenant mais cette méthode permet un rajeunissement de la végétation.



Certaines comme Rennes (Figure 11) y ont même intégré les réponses à des questions récurrentes des habitants sur le pourquoi de certaines choses qu'ils perçoivent sur les espaces verts et les espaces publics en général (Ville de Rennes, 2008). Ceci participe à enseigner au plus grand nombre les nouvelles techniques de gestion et pourquoi c'est comme ça. Cela peut aussi influencer le public et l'amener à appliquer lui aussi ces nouvelles techniques dans son propre jardin.

Figure 11 : Extrait du guide pratique de l'entretien des espaces verts à Rennes, 2008

Les différents types d'espaces verts et leur localisation

La commune de Lannion possède sur son territoire de nombreux jardins disséminés. Les espaces verts peuvent être regroupés en plusieurs catégories :

1 Les jardins d'accompagnement de bâtiments publics :

Ils se caractérisent par des plantations d'arbustes variés et de massif floraux. Ils agrémentent ces lieux favorisant ainsi l'accueil du public. Ces jardins ont été réalisés au cours de ces vingt années.

Parmi ceux-ci on trouve particulièrement :

- la mairie avec ses massifs floraux
- le complexe des Ursulines qui se compose du jardin de l'ancienne bibliothèque et le jardin du cloître
- le carré magique et son parvis
- la gare avec son parking paysager d'où part le mail vers le centre ville
- les écoles. Elles sont agrémentées d'espaces verts avec des infrastructures ludiques



2 Les espaces verts de bâtiments collectifs et les lotissements

Que ce soit autour des bâtiments collectifs (Hôtel Huel, Ar Santé, Les Fontaines, Pen Ar Ru) ou des lotissements notamment les secteurs de Poadiguy et Kerjergon), les espaces verts agrémentent les voies, les bâtiments et les espaces extérieurs. Ils sont accompagnés d'aires de jeux et de cheminements piétons.

10 « Lannion, 100 % nature »

Figure 12 : les différents types d'espaces verts à Lannion, 2009

Un autre exemple est la ville de Lannion (Figure 12) qui a consacré un dossier entier à expliquer son engagement au 100 % Nature (Mairie de Lannion, 2009). Une partie du dossier parle de la gestion différenciée et du classement des différents types d'espaces verts. On constate ici encore un désir de partager leur engagement et d'expliquer au plus grand nombre pourquoi ils font ça et comment ils le font.



Vive les mauvaises herbes !

Leur nom souligne leur mauvaise réputation. Parce qu'elles ne sont pas cultivées et qu'elles sont résistantes, ces plantes adventives sont traquées, souvent à tort. On les arrache, on les brûle sans pitié. Pire encore, on les traite avec des produits toxiques. Il conviendrait d'y regarder de plus près et d'apprendre à les observer pour découvrir que, si elles poussent où bon leur semble, elles ont aussi beaucoup à nous apporter. Les « mauvaises » herbes ont évidemment leur utilité : beaucoup protègent le sol de l'érosion, certaines sont comestibles (la salade de pissenlits il, toutes accueillent une

faune aussi minuscule que variée et participent de fait à la biodiversité. D'autres ont de belles fleurs et font « sale »... Affaire de goût. Quelques brins d'herbe nuisent-ils à l'esthétique d'un jardin potager ? Dès lors qu'elles ne compromettent pas le développement des plantes cultivées, elles s'inscrivent naturellement dans notre patrimoine végétal. Sachons les accueillir et, lorsque cela n'est pas possible, sachons les supprimer intelligemment en adoptant des méthodes alternatives au désherbage chimique, particulièrement néfaste pour les plantes que l'on souhaite conserver, pour la qualité

Pissenlit, bugle rampante, pâquerette, fenouille, romarin, pavot des champs, plantain lancéolé, Bernier commun, veronica, silencium virginique, richie, fougère mâle, prêle, mousses et grandes mousses... « C'est en les regardant de près qu'on découvre toute la beauté des soi-disant « mauvaises » herbes.

de l'eau, pour la faune et pour notre propre santé. Il suffit simplement d'éviter leur développement en étalant un « paillage » au pied des plantes ou, plus simplement encore, de désherber à la main ou à la vapeur.

De bonnes mauvaises herbes

Sur l'espace public, en particulier sur les trottoirs, le long des caniveaux ou au pied de certains arbres, ces plantes indisciplinées semblent pour beaucoup d'entre nous ne pas être à leur place. Apprenons à les tolérer, elles nous le rendront. Ce sont de précieux auxiliaires contre la pollution. Ce sont elles qui attirent les coccinelles, les abeilles, les

papillons et les mésanges. Nos ancêtres connaissaient, par exemple, les vertus curatives de la mauve contre la toux, ou de l'oselle commune, diurétique puissante dont il ne faut pas abuser. Le trèfle constitue un excellent engrais naturel pour nos sols : en captant l'azote de l'air, l'ortie est à la fois très bonne en soupe et permet de nourrir les chenilles des papillons : une poignée d'ortie aide à la reprise des plants de tomates... Enfin, n'oublions pas qu'elles sont belles pour qui sait les observer et qu'elles valent de toute façon mieux que n'importe quel traitement phytosanitaire.

Figure 13 : Vive les mauvaises herbes, Direction de la communication Ville de Nantes, 2008

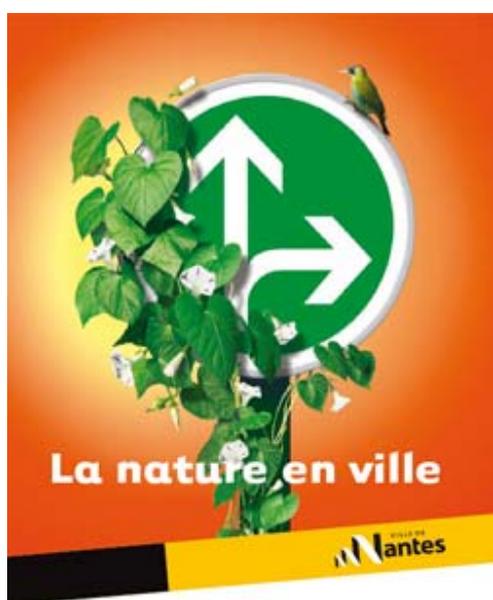
Ici c'est une communication sur les « mauvaises herbes » par la ville de Nantes (Ville de Nantes - Service Espaces Verts et Environnement. 2008) (Figure 13) qui a été intégrée dans un dossier plus complet sur la Nature en ville. On y retrouve le thème du changement de regard sur la flore spontanée et sur son acceptation dans l'espace urbain. Il est également rappelé les bienfaits et avantages que ces plantes indésirables apportent à la biodiversité et au cadre de vie.

La participation au concours « Villes et villages fleuries »

Le concours « Villes et villages fleuries » a été et est toujours un bon vecteur pour mettre en place la gestion différenciée. C'est même un prérequis indispensable aujourd'hui pour obtenir des distinctions, les fameuses « fleurs » de ce concours. Ainsi la commune de Saint-Denis d'Anjou en 2016 a fait appel à des étudiants d'Agrocampus Ouest à Angers pour réaliser son plan de gestion différenciée afin de concourir à l'obtention de la « 3ème fleur » au concours « Villes et villages fleuries ». C'était pour eux un moyen efficace de communiquer envers leurs habitants et le public de passage dans la commune.

La commune de Lannion a fait évoluer son service des espaces verts depuis 1978. La création du service jardin et la réalisation des premiers massifs en ville, lui ont permis de participer au concours des villes fleuries et d'obtenir le premier prix départemental de fleurissement. Grâce à cela ils ont ensuite créé un site de production « serres municipales ». Ils ont obtenu jusqu'à la « 4ème fleur » en 2002, gage d'engagement de l'ensemble de la commune et des habitants pour une ville gérée plus naturellement.

Affiches de communication



Sauvage et cultivée,
la nature en ville, c'est une ville en vie

Figure 14 : la nature en ville,
Direction de la communication Ville
de Nantes, 2008

Voici un autre exemple provenant de la ville de Nantes (Figure 14) afin de communiquer sur la Nature en ville. On peut constater que la conception est assez simple et épurée, ce qui la rend d'autant plus efficace et lisible.



Figure 15 : Capitale de la biodiversité, Métropole de
Rennes, 2016

En 2016, la ville de Rennes a été désignée « Capitale de la Biodiversité » (Figure 15) par l'Agence française pour la biodiversité, Natureparif l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France et Plante & Cité [6], en référence à son engagement envers la biodiversité et en rapport avec son plan de gestion différenciée engagé dès les années 1980. C'est une belle récompense et un bon moyen de communiquer et montrer que les efforts et actions entreprises sont récompensés et valorisés.

Les panneaux sur site



Une action régulièrement entreprise et qui s'avère efficace et facile à mettre en œuvre, est la pose de panneaux directement sur les zones concernées par de nouvelles techniques de gestion. Ici l'exemple de la ville de Nantes (Figure 16), qui a installé des panneaux d'information dans ses cimetières afin d'expliquer les changements entrepris et leurs résultats sur le terrain.

Figure 16 : Les cimetières changent ..., Direction de la communication Ville de Nantes, 2008

Les journées ou week-ends à thèmes

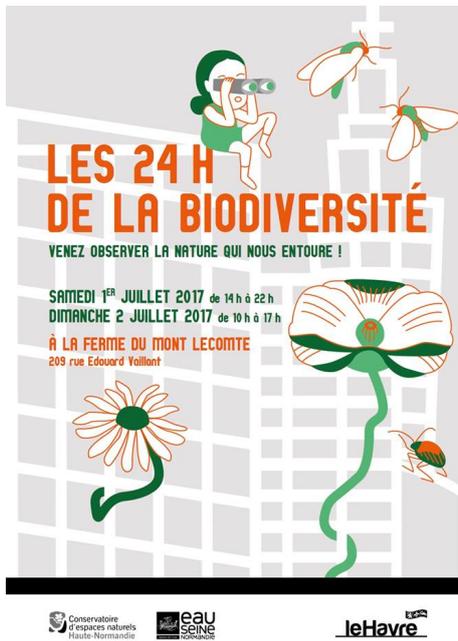


Figure 17 : Les 24H de la biodiversité, Ville du Havre, 2017



Figure 18 : Les 24H de la biodiversité, Ville de Rennes, 2017

L'organisation de journées ou de week-ends thématiques est également une action de communication qui se répand de plus en plus dans les communes françaises. Ces journées sont l'occasion d'aborder de façon conviviale et ludique les grands thèmes qui sont en lien avec la gestion différenciée de l'espace public. Dans nos exemples, on peut voir que des journées sur la biodiversité ont été organisées au Havre (Figure 17) et à Rennes (Figure 18), deux communes qui sont impliquées dans la gestion différenciée depuis de nombreuses années, plus de 30 ans pour la ville de Rennes, qui fait figure de précurseur et d'exemple pour les autres communes qui se lancent dans le projet.

IV. Résultats

A) Idées pour la communication de la gestion différenciée à Saumur

Voici ce qui a été imaginé par la ville de Saumur pour communiquer auprès du grand public (voir liste ci-après). On peut remarquer que tous les modes et formes d'information ont été employés afin de toucher un maximum de monde et d'être efficace.

- Affiches de sensibilisation (exemples réalisés) à mettre sur site, dans le bulletin municipal, dans le Saumur Mag ...
- Guide sur la flore spontanée de Saumur
- Rédaction d'un dossier expliquant la démarche de gestion différenciée entreprise par la commune et regroupant les éléments clés du plan de gestion différenciée.
- Réalisation d'un diaporama de présentation du plan de gestion différenciée de l'espace public avec un récapitulatif de la démarche et des actions associées.
- Panneaux sur site pour enseigner la gestion différenciée, ses grands principes, comment la mettre en place, ses intérêts.
- Communication sur le sujet domaine privé / public avec les obligations de chacun pour montrer que la ville fait des efforts mais que les privés doivent aussi en faire et adopter la GD pour leur jardin (massifs, haies, désherbage alternatif ...)
- Vidéos sur les grands thèmes de la gestion différenciée (ex de la FREDON Auvergne)
- Articles dans les journaux, sur le site internet de la ville, réseaux sociaux, bulletin municipal, Saumur Mag ... sur différents thèmes (flore spontanée, la nature en ville, les techniques alternatives au désherbage chimique adoptées par la commune, le fauchage raisonné, la gestion des cimetières, la gestion des stades, les actions entreprises pour mettre en place la GD ...)
- Mise en place de zones test, d'expérimentations de nouvelles techniques, avec communication dessus à la clé sur site et dans les médias.
- Organisation d'expositions sur le sujet de la GD et sur les différentes facettes que cela recouvre. (Possibilité de prêt de certaines expositions)
- Visite guidée de la commune et des différents sites d'intervention, avec explication des codes de gestion sur le terrain par les agents communaux.
- Intervention auprès des écoles, auprès des comités de quartier, auprès des différents conseils (jeunes, sages) pour expliquer la GD

- Construction d'hôtels à insectes avec les écoles pour les sensibiliser à la biodiversité et à l'environnement
- Organisation de conférences avec des spécialistes dans divers domaines de la GD
- Création d'une journée « Citoyenne » où les habitants peuvent participer aux tâches des agents de la commune pour se rendre compte de leur travail.
- Création d'une fête liée à la Nature où seraient présents différents stands dont ceux de la commune pour communiquer sur la GD, les avancées de la commune, ce qui est prévu ...
- Création d'un logo qui labellise les pratiques de gestion différenciée des espaces verts, comme ce qui a été fait à Rennes. Ou une mascotte de la GD (par exemple un cheval pour la symbolique de Saumur, ou un petit cavalier du Cadre Noir)
- Organiser des portes ouvertes au Centre Technique Municipal (CTM) pour présenter la démarche de gestion de la commune, faire découvrir son matériel et mettre en valeur ses efforts.
- Réfléchir aux occasions où l'on pourrait communiquer vers le grand public
- Séances d'information sur la propreté publique et les espaces verts
- « Les 4 saisons d'une ville » : petite conférence à chaque saison, soit 4 fois par an, sur les travaux, les projets pour les espaces verts et l'espace public, afin d'informer et d'impliquer tous les habitants. Elle se ferait dans une salle de la mairie ou une salle des fêtes avec un intervenant des espaces verts.
- Création d'un atlas de la biodiversité sur la commune (projet à long terme) afin de recenser les espèces (faune et flore) qui sont présentes sur la commune.
- Création de jardins partagés dans les quartiers, ce sont des lieux d'échanges et de bien-être, où enfants, parents et grands-parents peuvent partager leurs savoirs et connaissances.

B) Actions de communication déjà entreprises

Communication en interne



Un diaporama de présentation du plan de gestion différenciée de l'espace public avec un récapitulatif de la démarche et des actions associées a été réalisé (Figure 19) afin de présenter en interne cette nouvelle gestion et ce qu'elle implique. Elle a été présentée aux agents et chefs de services lors d'une réunion. La direction des moyens techniques (DMT) et le service « Communication » de la ville de Saumur ont également bénéficié de cette présentation lors de plusieurs réunions.

Figure 19 : Présentation de la Gestion Différenciée de l'espace public, (A.PISSARD-GIBOLLET, 2017)

Tableau 1 : Récapitulatif des interventions en interne auprès de la commune de Saumur

Date	Public	Type intervention
19/04/17	Grima, Cognard, Bodin	Réunion de suivi
11/05/17	Grima, Cognard	Réunion de suivi
11/05/17	CDD	Présentation générale de la Gestion différenciée
15/05/17	Grand public	Article dans le Saumur Mag
15/05/17	Agents + chefs secteurs + Grima	Présentation générale de la Gestion différenciée
31/05/17	Secteur Centre	Réunion sur inventaire + codes
01/06/17	Secteur Nord	Réunion sur inventaire + codes
01/06/17	CDD étendu	Présentation approfondie de la Gestion Différenciée
02/06/17	Secteur Sud	Réunion sur inventaire + codes
19/06/17	Grima	Réunion de suivi
20/06/17	F.Fortuna	Affiches flore spontanée + nature en ville
21/06/17	F.Fortuna	Infos sur la flore spontanée (espèces) de Saumur
12/07/17	Grima	Réunion de suivi
18/08/17	Grima, Cognard, Bodineau, Creuxlebois	Présentation idées de communication pour la GD
19/08/17	Grima	Réunion de suivi
06/09/17	Grima, Cognard, Bodineau, Creuxlebois, Fortuna	Présentation idées de communication pour la GD n°2
11/09/17	Agents + chefs secteurs + Grima	Présentation approfondie de la Gestion Différenciée + idées de communication

Le tableau ci-dessus (Tableau 1) est un récapitulatif des interventions en interne qui ont eu lieu afin de présenter la gestion différenciée et son avancement au cours de mon stage de 6 mois. Ces interventions avaient pour but qu'en interne chacune des personnes à la mairie, et qui sont directement concernées par la gestion différenciée, possède les mêmes informations.

Ceci afin qu'ils puissent tenir un discours cohérent et identique lorsqu'on leur pose des questions. Ainsi les agents et les chefs de secteurs possèdent les données afin de répondre aux citoyens qui ne manquent pas de se poser de multiples questions au sujet de la gestion différenciée et des changements qu'elle instaure sur l'espace public. Changements qu'il est important d'expliquer afin qu'ils soient compris et acceptés.

Communication en externe

Des affiches ont été réalisées pour la ville de Saumur, afin de communiquer sur la flore spontanée (Figure 20) et sur la nature en ville (Figure 21). Elles ont été inspirées d'affiches qui existaient déjà dans d'autres communes ou pays. Il a été choisi d'utiliser le ton de l'humour pour la flore spontanée car c'est un bon moyen de faire passer le message que la flore spontanée ou plus communément appelée « mauvaises herbes » par le grand public, n'est pas mauvaise en soi mais simplement indésirable où elle se situe. On n'encourt aucun risque à laisser pousser la flore spontanée, on y gagne même !



Figure 20 : Affiche sur la flore spontanée (A. PISSARD-GIBOLLET, 2017)



Figure 21 : Affiche sur la nature en ville (A. PISSARD-GIBOLLET, 2017)



Figure 22 : Guide de la flore spontanée à Saumur, (A.PISSARD-GIBOLLET, 2017)

Un guide sur la flore spontanée que l'on peut rencontrer dans les rues de Saumur a été réalisé afin de sensibiliser tout un chacun sur ces « Sauvages » que l'on retrouve dans la commune. (Figure 22)

Car connaître ces plantes spontanées c'est un premier pas pour mieux les accepter.

Il a été conçu avec l'aide des chefs de services et agents de la commune qui ont indiqué les plantes spontanées rencontrées et bien souvent désherbées. Le « guide des plantes sauvages des villes de France » du projet participatif « Sauvage de ma rue » a été utilisé afin d'identifier la flore spontanée rencontrée.

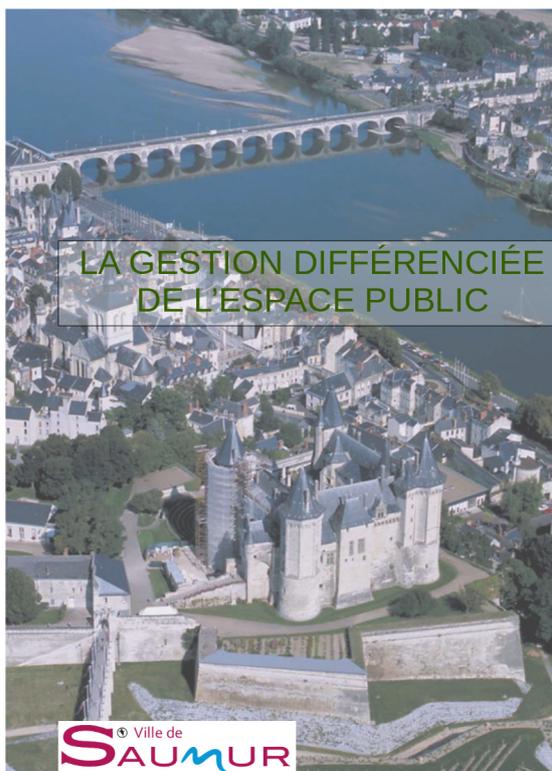


Figure 23 : Dossier de la Gestion Différenciée de l'espace public, (A.PISSARD-GIBOLLET, 2017)

Un dossier (Figure 23) expliquant la démarche de gestion différenciée entreprise par la commune et regroupant les éléments clés du plan de gestion différenciée a été rédigé. Il a pour objectif de fournir à tous les publics (élus, agents, habitants, associations, écoles ...) les grandes lignes de la gestion différenciée de l'espace public. Il sera diffusé librement aux personnes désirant le consulter.

Il sera, avec le diaporama de présentation, l'élément clé du futur plan de communication qui va être très prochainement entrepris.

Le plan de gestion différenciée de l'espace public de la ville de Saumur

Le plan de gestion différenciée de l'espace public de la ville de Saumur a été entièrement réalisé par mes soins en appui avec les différents membres du service "Entretien des Espaces Publics" qui m'ont apporté leurs remarques et connaissances sur l'ensemble des espaces que comporte la ville. Ces espaces vus leur nombre et leur répartition ont été classés en 3 secteurs : Centre, Nord, Sud (Annexe II) par la commune de Saumur afin de répartir les équipes techniques. Des fiches de présentations des codes de gestion ont été réalisées afin d'expliquer ces codes en interne et en externe (Annexe III). Associées à ces fiches de présentation ont été réalisées des cahiers des charges pour chaque code afin d'explicitier les actions à mener sur les espaces selon le code associé à ceux-ci (Annexe IV). Un tableau récapitulatif (Tableau 2) des éléments présents de l'espace public par secteur a été réalisé afin de pouvoir comparer les chiffres entre secteurs et de voir la charge de travail attenante.

Tableau 2 : Surfaces par secteurs des différents éléments présents dans les espaces publics

		Secteur Nord	Secteur Sud	Secteur Centre
Haies taillées	ml	2582	2758	3290,5
Haies vives	ml	1782	3245	1642
Gazons d'ornements petite tonte	m²	2035,5	1739	3553
Gazons d'ornements grande tonte	m²	46012	48583	123753
Espaces enherbés	m²	12795	12824	16389,5
Massifs arbustifs	m²	24852,01	31149	40439,15
Espaces fleuris ann.bisa.	m²	277,59	228,71	199,83
Espaces fleuris vivaces	m²	1200	1318	1433,75
Surfaces stabilisées	m²	25095,75	8544	27443,25
Arbres et conifères	nb	1836	2949	3079
Clôture bois	ml	1501	1672	1389
Corbeilles	nb	47	69	117

Nous nous sommes également intéressé à la répartition des codes de gestion par secteurs (Figure 24) afin de pouvoir observer si cette répartition était équitable, afin de ne pas créer des surcharges de travail lors de la mise en place de la gestion différenciée sur ces zones.

L'ensemble de ces données a été compilé dans un document unique à destination de tous les employés de la mairie afin qu'ils possèdent les mêmes données et connaissances sur le plan de gestion différenciée que la ville de Saumur va mettre en place prochainement.

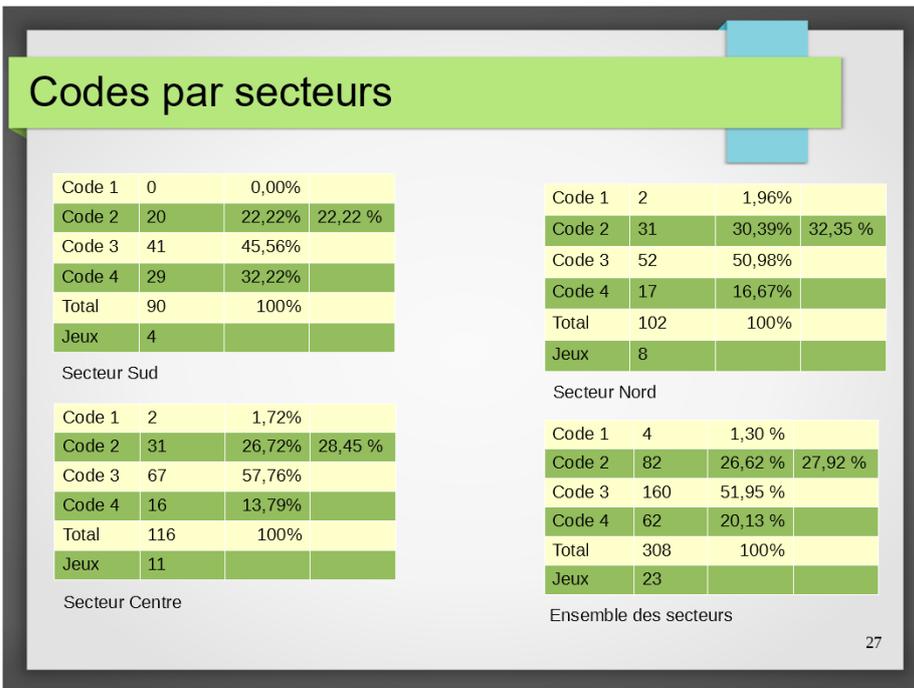


Figure 24 : Répartition des codes de gestion par secteurs (A.PISSARD-GIBOLLET, 2017)

L'ensemble des actions citées précédemment devra par la suite être intégré au plan de communication pour lier mise en place du plan de gestion différenciée et information sur celui-ci. Il est également à noter que ce ne sont que les prémices d'actions de communication qui se produiront sur plusieurs années afin d'assurer la mise en place de la GD mais aussi afin de pérenniser cette nouvelle forme de gestion de l'espace public et d'aller encore plus loin.

Pour les aider dans cette démarche, il existe de nombreux organismes d'appui qui pourront venir en aide en leur prêtant par exemple des expositions sur la gestion différenciée, où il est expliqué son contexte, ses grands principes, ses intérêts ...

On peut citer comme organismes :

- L'Association des Maires de France du Maine et Loire (AMF 49)
- L'association Plante & Cité
- La FREDON des Pays de la Loire
- L'agence de l'eau Loire Bretagne
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loire Anjou (CPIE)
- et bien d'autres encore selon les régions

Ces nombreux organismes sont des points d'appui importants afin de simplifier la mise en place des interventions de communication envers le grand public.

On peut supposer que le contexte législatif va évoluer dans les années à venir et devenir de plus en plus contraignant envers les collectivités mais aussi le grand public. Ainsi la communication pourra évoluer et s'adapter aux nouvelles contraintes et grandes idées qui émergeront dans le futur.

V. Discussion : Comment obtenir une communication efficace ?

Nous l'avons vu, la GD est une étape importante dans la gestion des espaces publics d'une ville, et une communication efficace est essentielle à sa réussite.

Ce n'est pas un aspect auquel on pense de prime abord en GD, cependant elle est très importante. L'espace public, bien que géré par la mairie, appartient à chacun et il est important de savoir et comprendre ce qui s'y passe.

Ainsi une enquête paraît être un moyen efficace pour cerner les attentes de la population et orienter les décisions et la campagne de sensibilisation du public.

La négociation, bien connaître son public cible, car chacun de nous n'est pas sensible aux mêmes arguments, savoir écouter les détracteurs afin de pouvoir améliorer la stratégie à adopter, créer des occasions afin qu'il puisse y avoir des échanges, que les gens s'expriment. Savoir entendre les contre arguments, les plaintes...Ce sont autant d'éléments à prendre en compte pour permettre au projet d'avancer. Ne pas imposer le changement mais faire en sorte en allant voir les personnes réticentes de leur faire adopter car c'est en discutant que les malentendus ou autres arrivent souvent à disparaître. Il faut savoir sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et à la biodiversité. Leur faire comprendre la raison d'être de la GD ses avantages et ses intérêts.

Il est tout aussi important, voire plus, de convaincre les élus et les agents du bien fondé et de la nécessité de mettre en place la GD, car comme nous l'avons vu précédemment, ils sont les référents auprès du grand public, et devront assurer le « bureau des plaintes » lorsque ceux-ci viendront demander des explications.

Soigner le visuel des supports de communication est également important (Quenu, 2006), il faut qu'ils soient agréables à regarder, soigner les couleurs, les illustrations, la mise en page même les polices de caractère. Tout a son importance pour réussir à capter l'attention.

Il faut également soigner la campagne de communication, utiliser des messages cohérents, ne pas communiquer trop tôt par rapport aux changements qui sont en cours. Ne pas installer de panneau avant que l'aménagement ne commence pour ne pas se décrédibiliser auprès des citoyens et nuire aux efforts accomplis. Il faut également savoir parler des aspects du projet y compris des difficultés qui pourraient se présenter.

Un autre aspect très important afin d'obtenir une communication efficace est de passer par les enfants, car ils sont les futurs citoyens de demain et qu'ils ne sont pas encore formatés à la notion du « tout propre », à l'éradication totale de la « mauvaise herbe ». Ainsi il se révèle beaucoup plus aisé d'informer les jeunes générations et de leur inculquer les grands principes qui régissent la gestion différenciée. Ils seront les vecteurs de cette nouvelle pensée orientée vers la biodiversité, le respect de l'environnement et de la santé. Ils pourront rapporter leurs nouveaux savoirs chez eux et permettront d'enseigner à leurs parents ce qui est entrepris afin de toujours tendre vers le développement durable. C'est aussi pour eux que les choses doivent changer, car ce sont eux qui hériteront de nos espaces et de leur état.

Il ne faut pas négliger également le pouvoir d'action que possèdent les acteurs secondaires de la gestion différenciée, ainsi les associations, les comités de quartiers, les différents conseils (conseils des jeunes, conseils des sages ...) les jardineries et bien d'autres publics secondaires sont des forces d'actions et des relais indispensables de notre communication. Ils ont le

pouvoir d'assurer le lien entre la sphère publique (l'État, les élus, les agents ...) et les citoyens. Bien que la sphère publique soit composée de citoyens, il est important de posséder ces relais qui au fur et à mesure du temps vont influencer sur les pratiques de la population, sur ses perceptions des nouveaux modes de gestion. Il est primordial qu'une prise de conscience générale et effective se mette en marche afin de garder notre cadre de vie dans le meilleur état possible.



Figure 25 : prise de conscience !, Générations futures, 2015

On peut aussi jouer sur les différents sentiments du public, la peur (Figure 25 et 26), l'humour (Figure 19), ce qui aura pour effet d'avoir un impact plus fort. Le message restera davantage gravé dans l'esprit du public s'il lui procure des émotions, s'il le fait se poser des questions, se remettre en question, réfléchir à ses actes. C'est un des seuls moyens pour que notre message atteigne son but et permette, à force d'être répété sous des formes diverses, le changement de regard sur ce qui nous entoure et dont nous faisons partie entière.

Un autre fait est qu'il y aura toujours des insatisfaits mais ils représenteront seulement une infime partie du grand public si la campagne de communication a bien été réalisée et menée. Il est difficile, voire impossible, de satisfaire tout le monde.



Figure 26 : les habitants de votre jardin, Jardiner autrement, 2015

Conclusion

Il est primordial de bien connaître la cible à laquelle on va s'adresser pour communiquer sur la gestion différenciée. C'est un travail de longue haleine qui va se faire sur plusieurs années et qui doit se faire pendant et après la mise en place de la gestion différenciée afin que chacun comprenne la démarche. À terme, chacun d'entre nous en tant qu'individu pourra également jouer un rôle dans la gestion différenciée et participer à la conservation de la biodiversité, à l'amélioration du cadre de vie et la préservation de la santé du plus grand nombre.

Un des rôles les plus importants de la communication est de pouvoir initier un changement de regard afin que le grand public soit en phase avec les grands principes de la gestion différenciée. Ceci permettra également de limiter le mécontentement du grand public en lui expliquant en quoi ces grands principes sont indispensables à l'organisation humaine actuelle, qu'ils permettront d'améliorer le cadre de vie de tous et de léguer aux générations futures des espaces sains.

De multiples manières de communiquer existent et attendent juste d'être mise en œuvre. L'expérimentation et la motivation sont les préliminaires à une information effective et efficace. N'oublions pas que nous communiquons pour apprendre aux plus nombreux. Sensibiliser, enseigner et agir, doivent toujours rester nos objectifs premiers afin que cet apprentissage de la gestion différenciée soit une réussite et amène vers d'autres succès dans l'avenir.

La communication a aussi le rôle de montrer que la gestion différenciée est l'affaire de tous, et qu'il n'est pas si difficile que ça de la mettre en place au quotidien. Il nous faut admettre que la ville comporte sa part de nature "sauvage", en harmonie avec celle que nous « cultivons ». C'est avec l'adhésion de tous et leur participation que les mentalités pourront changer, que le regard sur la nature pourra évoluer vers un environnement plus sain. On ne peut plus gérer les espaces publics comme avant et le changement se fait et se fera dans les années à venir. Gage à tous d'y participer et d'apporter leur pierre à l'édifice de la gestion différenciée et du développement durable en général.

L'Homme tout autant que les autres espèces qui l'entourent forme un tout, il fait également partie de la biodiversité si souvent mise en avant afin qu'elle soit protégée et respectée. Chacun a sa place et son rôle à jouer, espérons que l'Homme saura prendre ses responsabilités et agir pour réduire son impact nocif sur l'ensemble de l'environnement.

Bibliographie

CHASSAING, B. « *La gestion différenciée : méthodologie de mise en œuvre* ». Fiche de synthèse. Plante & Cité, mai 2014. <http://tinyurl.com/yczk8nxu>.

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE. « *La gestion différenciée des espaces publics* ». Fiche technique. Entretien et Aménagement, février 2012. <http://eau.seine-et-marne.fr/library/AP4>.

KOPF, M., ET GOURGUES, F. « *La gestion raisonnable des espaces communaux* ». Association Gentiana, septembre 2016. <http://tinyurl.com/ybjaqwwd>.

LAFON, C., ET DUPUY, B. « *Plan de désherbage, plan de gestion différenciée : objectifs et mise en œuvre concrète, quelles sont les actions à mettre en place par les communes ?* » FREDON PACA, décembre 2012. <http://tinyurl.com/y9pfalwv>.

LANDELLE-BANEVITCH, C. « *Les espaces publics, lieux de vie collectifs de demain ?* » Diaporama présenté au Puy-Notre-Dame, Des habitants au cœur de la vie des villages, mai 2017.

LELIEVRE, M., LANOE, L., GALVEZ-WAGLER, C., MORIN, C. ET POITOU-WEBER, L. « *Guide de la biodiversité à l'usage des maires* ». Les Eco Maires, avril 2010. <http://tinyurl.com/y9qohugl>.

MAIRIE DE LANNION. « Lannion une ville 100% nature ». mai 2009.

MENOZZI, M.-J., MARCO, A., BERTAUDIÈRE-MONTES, V., LÉONARD, S. ET PROVENDIER, D. « *Les plantes sauvages en milieu urbain, un désordre naturel ? Synthèse de l'étude socio-écologique* ». Ecologie et Sociologie. Plante & Cité, janvier 2012. <http://tinyurl.com/y8p8quyd>.

MENOZZI, M.-J., MARCO, A., BERTAUDIÈRE-MONTES, V., LÉONARD, S., PROVENDIER, D., LANEZ, G. ET THOMMERET, S. « *La perception de la végétation spontanée - Enquête - Rapport intégral* ». Ecologie et Sociologie. Plante & Cité, octobre 2012. <http://tinyurl.com/yboodwmh>.

MENOZZI, M.-J., MARCO, A., ET LÉONARD, S. « *Les plantes spontanées en ville - Revue bibliographique* ». Écologie et Sociologie. Plante & Cité, janvier 2012. <http://tinyurl.com/yb3wrq2a>.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT. « *Plan Ecophyto II* ». Agro-écologie - Produisons autrement, octobre 2015. <http://tinyurl.com/y8lqouzg>.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT. « *Ma commune sans pesticides le guide des solutions* », janvier 2017. <http://tinyurl.com/y8vkc4hj>.

PÔLE WALLON DE GESTION DIFFÉRENCIÉE. « *Guide de la communication sur la gestion différenciée* », septembre 2013. <http://tinyurl.com/ybso5hpy>.

QUENU, A. « *La communication et la gestion différenciée* ». Diaporama présenté à Grande-Synthe, Pour une autre gestion des espaces verts, étude sur la communication et la gestion différenciée, septembre 2006. <http://tinyurl.com/y7wemenv>.

THOMERET, S., ET LANEZ, G. « *Analyse des communications "pour" ou "contre" la flore spontanée* ». Plante & Cité, 2011. <http://tinyurl.com/ycoq28qd>.

VILLE DE NANTES - SERVICE ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT. « *La nature en ville - Sauvage et cultivée, la nature en ville, c'est une ville en vie* », août 2008. <http://tinyurl.com/y7famjji>.

VILLE DE RENNES. « *L'entretien des espaces verts à Rennes* ». Guide pratique. Rennes vivre en intelligence, mai 2008. <http://tinyurl.com/yc7gaovb>.

VILLE DE RENNES - DIRECTION DES JARDINS. « *La gestion différenciée à Rennes - Guide de maintenance* », mai 2008. <http://tinyurl.com/yaapelzd>.

Sitographie

- [1] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER (2016) « *Ecophyto PRO: réduire et améliorer l'utilisation des phytos - La référence des gestionnaires d'espaces verts* ». Consulté le 3 août 2017. <https://www.ecophyto-pro.fr/>.
- [2] SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE (2017). « *Jardiner Autrement - Le site de référence pour jardiner sans pesticide* ». Consulté le 9 août 2017. <https://www.jardiner-autrement.fr/>.
- [3] ADALIA ASBL (2016). « *Outils de com | Adalia* ». Consulté le 14 juin 2017. <http://www.adalia.be/outils-de-com>.
- [4] ASSOCIATION PLANTE & CITÉ (2017). « *Plante & Cité: Ingénierie de la nature en ville* ». Consulté le 18 mai 2017. <http://www.plante-et-cite.fr/>.
- [5] MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (2010). « *Page d'accueil | Sauvages de ma Rue* ». Consulté le 6 juillet 2017. <http://sauvagesdemarue.mnhn.fr/>.
- [6] NATUREPARIF (2017). « *Présentation de l'opération | Capitales Françaises de la Biodiversité* ». Consulté le 25 août 2017. <http://www.capitale-biodiversite.fr/presentation-de-loperation>.

Annexes

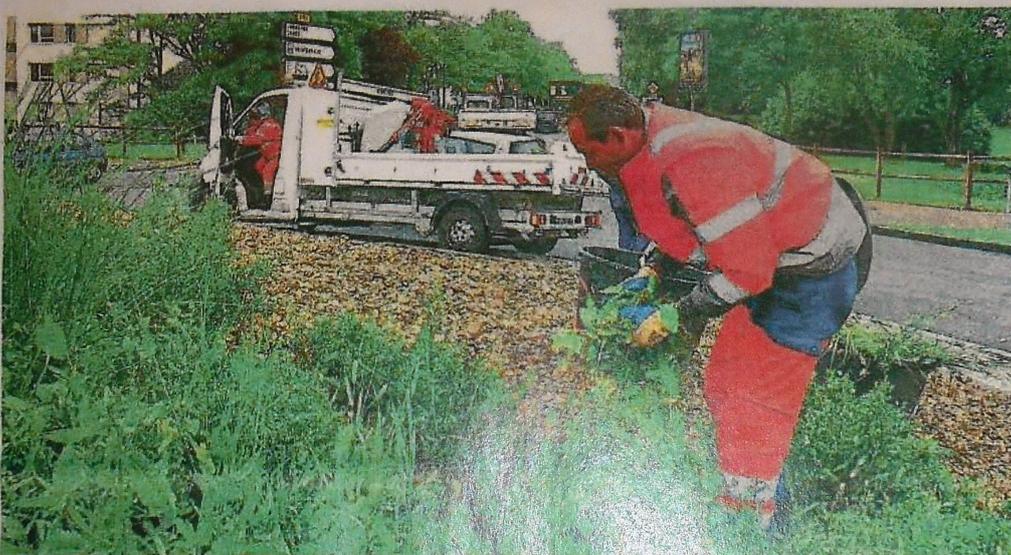


Les jardiniers saumurois passent au zéro chimie

La Ville de Saumur n'utilise plus de désherbant. Il faudra s'habituer à voir l'herbe pousser.

L'herbe pousse et il faut s'y faire

L'ère des trottoirs où pas un brin d'herbe ne dépasse, c'est fini. Avec le zéro phyto dans les rues, il faut se faire une raison et accepter de la verdure dans les failles du goudron ou désherber devant sa porte.



Saumur, boulevard de la Marne, mercredi 1^{er} juin. Pour libérer les massifs des plantes indésirables, les jardiniers de la ville doivent désormais y aller à la main.

Nicolas THELLIER
redac.saumur@courrier-ouest.com

Il n'est pas une réunion mensuelle du service des espaces verts de la Ville de Saumur sans son lot de courriers. Le citoyen aime prendre la plume quand il voit un brin d'herbe qui dépasse. Il en fait le reproche et, en ce moment, il a fort à redire sans avoir encore pris conscience que les temps ont changé.

« Faire preuve de civisme »

« Beaucoup de Saumurois sont en guerre contre le végétal », déplore Sophie Tubiana, déléguée aux espaces verts et à la préservation des espaces naturels. Cette réunion des chefs des services faite en présence des élus sert à caler les réponses. Et tous s'accordent à dire qu'ils ont beaucoup de pédagogie à mettre en œuvre pour faire comprendre que le désherbage chimique, c'est bel et bien fini. Les préoccupations environnementales font qu'aujourd'hui les villes se voient imposées par la loi de ne plus avoir recours aux produits chimiques. « Depuis le mois de janvier, on est au zéro phyto », martèle Sophie Tubiana. Les agents de la ville n'ont

pas d'autres choix que d'arracher à la main les herbes indésirables dans les massifs. Ils ont parfois recours au brûleur quand il n'y a pas de sélection à faire.

Pour les particuliers, les élus leur offrent le choix de laisser pousser l'herbe, voire même de semer eux-mêmes des fleurs. Ils préconisent aussi la valériane, l'eschooltzia, la campanule des murs ou la giroflée des murailles, mais pas les roses trémières trop envahissantes et encombrantes pour les trottoirs étroits. Les citoyens les plus allergiques à la verdure sont priés de désherber

sans avoir recours à la chimie bien évidemment.

« On est en train de revoir le règlement de voirie pour rappeler que les riverains ont la responsabilité de l'entretien de leur trottoir. Ce n'est pas Saumur qui est sale comme on l'entend, mais les Saumurois qui la salissent », rappelle avec un fond de bon sens Bruno Prod'homme, adjoint à la voirie et aux espaces verts. En un mot, il va falloir réapprendre à « balayer devant sa porte. Ce que font encore certaines personnes âgées », constate Patrick Grima, directeur des moyens techniques.

Si cette règle ancestrale redevient

d'actualité, c'est aussi et surtout pour des questions financières. « La ville rend énormément de services gratuitement aux habitants et l'effectif du personnel n'est pas extensible, alors qu'on reste à fiscalité égale. Il faut donc faire preuve de civisme », complète le 7^e adjoint.

La municipalité cherche désormais le moyen d'encourager les mains vertes. La distribution de sachets de graines a été envisagée un temps « mais c'est trop cher », regrette Sophie Tubiana. L'idée maintenant est de déposer un petit mot de remerciement. C'est toujours ça à l'égard de ceux qui le disent avec des fleurs.

A SAVOIR

Des espaces gérés différemment

Tout ce qui est vert n'est pas logé à la même enseigne. On appelle cela la gestion différenciée des espaces. La tendance est à l'imperméabilisation des espaces. Là où il y a peu de passage, là où des terrains sont en attente d'urbanisation la ville y sème des fleurs des champs. Et, n'en déplaise aux promeneurs, les bords du Thouet ne seront jamais Le Jardin

des plantes. L'un et l'autre ne recevront jamais le même traitement. Le premier verra bien moins souvent la tondeuse que le second. Cet espace en bord de rivière est un peu là pour plaire à Alphonse Allais et faire entrer la campagne à la ville ce qui permet du même coup de contribuer au développement de la biodiversité. Près de la moitié des rives du Thouet

ont ainsi été confiées à un agriculteur pour qu'il y fasse du foin. La ville assure un peu plus de tonte autour des tables de pique-nique et pour permettre l'accès aux zones de pêche pour les personnes à mobilité réduite. Mais elle ne passera jamais plus de deux fois par an sur ces espaces.



ESPACES de Prestige

DÉFINITION

Espaces à forte connotation horticole, très fleuris, dont l'aspect doit être très soigné

Code
1

Ce type d'espace est entretenu très régulièrement et de façon très soignée, il représente la « vitrine » de la ville.

On y retrouve des plantes horticoles très fleuries avec de multiples couleurs et des arbustes. Les végétaux sont totalement contraints par l'entretien.

Les espaces verts et l'espace public sont gérés d'une manière rigoureuse afin de respecter l'exigence de propreté et de référence au regard des usagers.



Château de Saumur



Mairie de Saumur

- Ces espaces à Saumur sont représentés par :
- > Le château de Saumur
 - > La mairie de Saumur et la place République
 - > Le jardin des plantes



Jardin des Plantes

Fiche de présentation Code 1 (Anthony PISSARD-GIBOLLET, 2017)



ESPACES soignés

DÉFINITION

Espaces horticoles à l'entretien régulier, où la maintenance est nécessaire à la propreté des lieux

Code
2

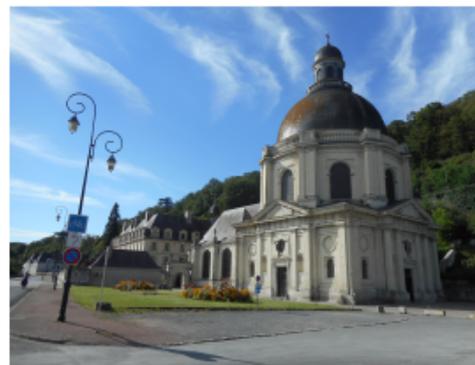
Ce type d'espace est entretenu régulièrement et de façon soignée, il représente l'espace public structuré.

On y retrouve des plantes horticoles et des arbustes qui embellissent l'espace. Les végétaux sont plus ou moins contraints par l'entretien.

Les espaces verts et l'espace public sont gérés d'une manière soutenue afin de respecter l'exigence de propreté des lieux.



Boulevard Delessert



Place des Ardilliers

Ces espaces à Saumur sont représentés par :

- > Le Boulevard Delessert
- > La Place des Ardilliers
- > La Place Kléber
- > La Rue du Pont Foucharde
- > La Base de loisirs Millocheau
- > La Route de Rouen... etc



Place Kléber



ESPACES d'accompagnement

DÉFINITION

Espaces où l'entretien est sommaire avec pour but de les rendre propres et sécurisés

Code
3

Ce type d'espace est entretenu sommairement, le but principal étant de le rendre utilisable pour divers usages.

On y retrouve des arbustes paysagers et des arbres en majorité. La nature y est moins contrainte et le rendu plus naturel.

Les espaces verts et l'espace public sont gérés d'une manière moins soutenue afin de simplement les rendre propres et sécurisés pour les usagers.

Ces espaces à Saumur sont représentés par :

- > L'Avenue des Peupleraies
- > Le Boulevard Joly Leterme
- > L'Avenue Commentry
- > La rue Beaurepaire
- > La rue Waldeck-Rousseau
- > La rue Palustre ... etc



Avenue des Peupleraies



Boulevard Joly Leterme



Avenue Commentry



ESPACES naturels

DÉFINITION

Espaces où il y a peu d'entretien, on privilégie la végétation spontanée et l'aspect naturel du site

Code
4

Ce type d'espace est entretenu au minimum.

On y retrouve des arbustes paysagers et des arbres en majorité. La nature y est très peu contrainte et le rendu naturel.

Les espaces verts et l'espace public sont gérés d'une manière extensive afin de simplement les rendre propres et sécurisés pour les usagers.

Ces espaces à Saumur sont représentés par :

- › La Rue des Landes de Terrefort
- › La Rue de l'Oreau
- › La Rue du Colonel Michon
- › La Rue des Romains
- › Le Chemin des Terres Boues
- › La Rue Chèvre ... etc



Rue des Landes de Terrefort



Rue de l'Oreau



Rue du Colonel Michon

Annexe IV : Cahiers des charges des codes de gestion du plan de gestion différenciée de l'espace public de Saumur

CODE 1				
TÂCHES	NATURE DES TRAVAUX	FRÉQUENCE	MATÉRIELS MATÉRIAUX	OBSERVATIONS
GAZON				
Tonte	Déclenchement : 5 cm Coupe : 3-4 cm	1 fois par semaine	Petite tondeuse rotative ou tondeuse hélicoïdale avec panier	En moyenne 30 à 40 tontes par an
Tonte en pied d'arbre et de bâtiments	Coupe d'herbe	À chaque tonte	Débroussailleuse à dos Petite tondeuse	
Ramassage		Seulement si nécessaire	Balai mécanique ou tondeuse ramasseuse	
Découpage		3 fois par an	Coupe bordure mécanique et/ou manuel	
Défeuillage Regarnissage	Enlèvement matière organique et semis complémentaire	1 fois au printemps	Scarificateur Regarnisseur	
Fertilisation		Seulement si nécessaire après dégradation		
ARBRES				
Taille	Architecturée	1 fois par an	Sécateur de force, Égoïne, tronçonneuse	Taille selon la pousse
	Paysagère, libre	1 fois tous les 3 ans ou si nécessaire	Sécateur de force, Égoïne, tronçonneuse	Taille douce
Traitement	Protection Biologique Intégrée (PBI)	Lâcher d'auxiliaires si attaque	Chrysopes, Bacillus thuringiensis	
	Biocide	Si attaque	Pulvérisateur à dos ou porté	
Pieds d'arbres enherbés	Coupe d'herbe	3 à 5 fois par an	Débroussailleuse à dos Petite tondeuse	Passage à adapter pour maintenir une hauteur d'herbe homogène
ARBUSTES				
Taille	Architecturée	2 à 3 fois par an	Cisaille	Taille selon la pousse
	Paysagère	1 fois par an	Sécateur – Égoïne	
Paillage	Mise en place de matière d'origine végétale	En moyenne 1 fois tous les 2 ans	Feuilles – copeaux	
Traitement	Protection Biologique Intégrée (PBI)	Lâcher d'auxiliaires si attaque	Chrysopes, Bacillus thuringiensis	
Désherbage	Binage – Sarclage	Dès apparition adventices	Binette – ratissoir	
ROSIERS HORTICOLES				
Taille	Taille de formation (printemps)	2 fois par an	Sécateur – Égoïne	
Déblais	Taille de propreté (fin d'automne)			
Paillage	Mise en place de matière d'origine végétale	En moyenne 1 fois tous les 2 ans	Feuilles – copeaux	
Désherbage	Sarclage	Dès apparition adventices	Fourche – bêche	
Fertilisation	Apport d'engrais	Si nécessaire		
HAIES				
Taille Déblais	Haies 2-3 faces	2 fois par an	Taille-haie thermique et électrique + finition sécateur	
MASSIFS FLORAUX				
Préparation Plantation	Béchage et apport de fumure de fond	2 fois par an	Bêche	
Fertilisation	Apport d'engrais	1 fois au printemps		
Remplacement	Apport de nouveaux végétaux suite à dégradation	Délai : 2 jours		Délai maximal : 5 jours si faible importance
Paillage	Mise en place de matière d'origine végétale	1 fois par an	Matériau fin	
Arrosage	Apport d'eau contrôlé	2 à 3 fois par semaine	Automatique et manuel	Arrosage à la plantation pour plombage (manuel)

RAMASSAGE DES FEUILLES				
	Ramassage systématique sur pelouses, allées et pourtours de massifs	2 fois par semaine	Balai mécanique, souffleur, râteau	

REPLACEMENT DES VÉGÉTAUX				
	Remplacement à l'identique	1 fois par an		Dans le cadre du remplacement annuel des végétaux

ARROSAGE				
	Apport d'eau contrôlé	Seulement si nécessaire	Automatique et manuel	Généraliser l'arrosage automatique

NETTOYAGE				
	Ramassage débris papiers approfondie	2 à 3 fois par semaine	Pinces	Ramassage systématique si présence de déchets
	Collecte des déchets dans les corbeilles	3 fois par semaine		Fréquence augmentée jusqu'à tous les jours en saison
	Remplissage des totems à sacs pour déjection canines	Tous les 2 jours		Fréquence à adapter selon l'utilisation des sacs. À combiner au ramassage des déchets dans les corbeilles

VOIRIE				
	Vérification visuelle de l'état	1 fois par semaine au minimum + intervention sur site		Signalisation verticale, état de l'enrobé sur voirie et trottoirs
	Réfection nid de poule	Dès apparition		Délai maximal : 5 jours si faible importance
	Désherbage	2 fois par mois	Mécanique (débroussailluse), thermique ou manuel	Type de désherbage selon ampleur et situation du site
	Propreté	3 fois par semaine	Balayeuse, souffleur, balai, pelle	Fréquence augmentée jusqu'à tous les jours en saison
Curage des regards	Curage – Nettoyage	2 à 4 fois par an	Pelle curette, hydrocureuse	Passage à adapter en fonction de la chute des feuilles et des épisodes orageux

AIRE DE JEU				
	Contrôle visuelle de l'état	1 à 2 fois par semaine		Peut être couplé au ramassage des débris
	Contrôle technique de l'état	1 fois par mois		

MOBILIER URBAIN ET BARRIÈRE DE SÉCURITÉ				
	Contrôle visuelle de l'état	2 à 3 fois par semaine		Maintien de la sécurité et de l'état pour les usagers

Les aires sablées ne sont pas dés herbées. Une colonisation de l'herbe est recherchée et cette dernière est maîtrisée par le passage de tondeuses pour un rendu homogène.

CODE 2

TÂCHES	NATURE DES TRAVAUX	FRÉQUENCE	MATÉRIELS MATÉRIAUX	OBSERVATIONS
--------	--------------------	-----------	---------------------	--------------

GAZON

Tonte	Déclenchement : 7 cm Coupe : 5-6 cm	2 fois toutes les 3 semaines	Tondeuse rotative – Petite tondeuse rotative sans panier	Environ 20 tontes par an
Tonte en pied d'arbre et de bâtiments	Coupe d'herbe	1 tonte sur 2	Débroussailluse à dos Petite tondeuse	
Ramassage		Seulement si nécessaire (débordement) Obligatoire en crèche	Balai mécanique ou tondeuse ramasseuse	
Découpage		1 fois par an	Coupe bordure mécanique et/ou manuel	
Défeutrage Regarnissage	Enlèvement matière organique et semis complémentaire	Seulement si nécessaire	Scarificateur Regarnisseur	
Fertilisation		Seulement si nécessaire après dégradation		

ARBRES

Taille	Architecturée	1 fois par an	Sécateur de force, Égoïne, tronçonneuse	Taille selon la pousse
	Paysagère, libre	1 fois tous les 3 ans ou si nécessaire	Sécateur de force, Égoïne, tronçonneuse	Taille douce
Traitement	Protection Biologique Intégrée (PBI)	Lâcher d'auxiliaires si attaque	Chrysopes, Bacillus thuringiensis	
	Biocide	Si attaque	Pulvérisateur à dos ou porté	
Pieds d'arbres enherbés	Coupe d'herbe	3 à 5 fois par an	Débroussailluse à dos Petite tondeuse	Passage à adapter pour maintenir une hauteur d'herbe homogène

ARBUSTES

Taille	Architecturée	1 à 2 fois par an	Taille-haie, Cisaille	Taille selon la pousse
	Paysagère	1 fois par an	Sécateur – Égoïne	
Paillage	Mise en place de matière d'origine végétale	En moyenne 1 fois tous les 2 ans	Feuilles – copeaux	
Traitement	Protection Biologique Intégrée (PBI)	Lâcher d'auxiliaires si attaque	Chrysopes, Bacillus thuringiensis	
Désherbage	Binage – Sarclage	Dès apparition adventices	Binette – ratissoir	

ROSIIERS HORTICOLES

Taille	Taille de formation (printemps)	2 fois par an	Sécateur – Égoïne	
Déblais	Taille de propreté (fin d'automne)			
Paillage	Mise en place de matière d'origine végétale	En moyenne 1 fois tous les 2 ans	Feuilles – copeaux	
Désherbage	Sarclage	Dès apparition adventices	Fourche – bêche	
Fertilisation	Apport d'engrais	Si nécessaire		

HAIES

Taille Déblais	Haies 2-3 faces	1 à 2 fois par an	Taille-haie thermique et électrique + finition sécateur	
---------------------------------	-----------------	-------------------	---	--

MASSIFS FLORAUX

Préparation Plantation	Béchage et apport de fumure de fond	2 fois par an	Bêche – Motoculteur possible selon la surface et la forme	
Fertilisation	Apport d'engrais	1 fois au printemps		
Remplacement	Apport de nouveaux végétaux suite à dégradation	Délai : 5 jours		Pas de remplacement si visuel non modifié
Paillage	Mise en place de matière d'origine végétale	1 fois par an	Matériau fin	
Arrosage	Apport d'eau contrôlé	2 fois par semaine	Automatique et manuel	

RAMASSAGE DES FEUILLES				
	Ramassage systématique sur pelouses, allées et pourtours de massifs	1 à 2 fois par semaine	Balai mécanique, souffleur, râteau	Réutilisation sur le site dans les massifs ou pour compost

REPLACEMENT DES VÉGÉTAUX				
	Remplacement à l'identique	1 fois par an		Dans le cadre du remplacement annuel des végétaux

ARROSAGE				
	Apport d'eau contrôlé	Seulement si nécessaire	Automatique et manuel	Généraliser l'arrosage automatique

NETTOYAGE				
	Ramassage débris papiers approfondie	2 à 3 fois par semaine	Pincés	Ramassage systématique si présence de déchets
	Collecte des déchets dans les corbeilles	2 à 3 fois par semaine		Fréquence augmentée jusqu'à tous les jours en saison
	Remplissage des totems à sacs pour déjection canines	Tous les 2 à 3 jours		Fréquence à adapter selon l'utilisation des sacs. À combiner au ramassage des déchets dans les corbeilles

VOIRIE				
	Vérification visuelle de l'état	1 fois par semaine au minimum + intervention sur site		Signalisation verticale, état de l'enrobé sur voirie et trottoirs
	Réfection nid de poule	Dès apparition		Délai maximal : 5 jours si faible importance
	Désherbage	2 fois par mois	Mécanique (débroussailleuse), thermique ou manuel	Type de désherbage selon ampleur et situation du site
	Propreté	2 à 3 fois par semaine	Balayeuse, souffleur, balai, pelle	Fréquence augmentée jusqu'à tous les jours en saison
Curage des regards	Curage – Nettoyage	2 à 4 fois par an	Pelle curette, hydrocureuse	Passage à adapter en fonction de la chute des feuilles et des épisodes orageux

AIRE DE JEUX (code 1)

MOBILIER URBAIN ET BARRIÈRE DE SÉCURITÉ				
	Contrôle visuelle de l'état	2 fois par semaine		Maintien de la sécurité et de l'état pour les usagers

Les aires sablées ne sont pas désherbées. Une colonisation de l'herbe est recherchée et cette dernière est maîtrisée par le passage de tondeuses pour un rendu homogène.

CODE 3

TÂCHES	NATURE DES TRAVAUX	FRÉQUENCE	MATÉRIELS MATÉRIEAUX	OBSERVATIONS
--------	--------------------	-----------	----------------------	--------------

GAZON

Tonte	Déclenchement : 11-12 cm Coupe : 7-8 cm	1 fois toutes les 3 semaines. En cas de forte pousse jusqu'à 1 à 2 fois toutes les 3 semaines	Tondeuse rotative – Petite tondeuse rotative sans panier	En moyenne 12 à 15 tontes par an. A proximité des immeubles le passage des petites tondeuses peut être plus fréquent.
Tonte en pied d'arbre et de bâtiments	Coupe d'herbe après certaines tontes	3 à 4 passage par an	Débroussailleuse à dos Petite tondeuse	
Ramassage			Balai mécanique ou tondeuse ramasseuse	Seulement si nécessaire (débordement)
Découpage	Aucun			
Défeutrage Regarnissage	Aucun			
Fertilisation	Aucun			

ARBRES

Taille	Paysagère, libre	1 fois tous les 3 ans ou si nécessaire	Sécateur de force, Égoïne, tronçonneuse	Taille douce
Traitement	Protection Biologique Intégrée (PBI)	Lâcher d'auxiliaires si attaque	Chrysopes, Bacillus thuringiensis	
	Biocide	Si attaque	Pulvérisateur à dos ou porté	
Pieds d'arbres enherbés	Coupe d'herbe	3 à 5 fois par an	Débroussailleuse à dos Petite tondeuse	Passage à adapter pour maintenir une hauteur d'herbe homogène

ARBUSTES

Taille	Paysagère	1 fois par an	Sécateur – Égoïne	
	Maîtrise du volume	Ponctuel et sur demande		Cette taille révèle une inadéquation du végétal par rapport à son environnement. Remplacement à envisager
Paillage	Mise en place de matière d'origine végétale	En moyenne 1 fois tous les 2 ans	Feuilles – copeaux	
Traitement	Protection Biologique Intégrée (PBI)	Lâcher d'auxiliaires si attaque	Chrysopes, Bacillus thuringiensis	
Désherbage	Binage – Sarclage	Dès apparition plantes érigées	Binette – ratissoir	Tolérance des plantes couvre-sol

ROSIERS HORTICOLES

Taille	Taille de formation (printemps)			
Déblais	Taille de propreté (fin d'automne)	2 fois par an	Sécateur – Égoïne	
Paillage	Mise en place de matière d'origine végétale	En moyenne 1 fois tous les 2 ans	Feuilles – copeaux	
Désherbage	Sarclage	Dès apparition adventices	Fourche – bêche	
Fertilisation	Apport d'engrais	Si nécessaire		

HAIES

Taille Déblais	Haies 2-3 faces	1 à 2 fois par an	Taille-haie thermique et électrique + finition sécateur	
---------------------------	-----------------	-------------------	---	--

MASSIFS FLORAUX : aucun

RAMASSAGE DES FEUILLES				
	Ramassage systématique sur pelouses, allées et pourtours de massifs	1 fois par semaine allées et devant immeubles 1 fois tous les 15 jours sur autres pelouses et zones	Balai mécanique, souffleur, râteau	Réutilisation sur le site dans les massifs ou pour compost

REPLACEMENT DES VÉGÉTAUX				
	Remplacement à l'identique	1 fois par an		Dans le cas de dépérissements successifs, modification à prévoir après validation

ARROSAGE : aucun				
------------------	--	--	--	--

NETTOYAGE				
	Ramassage détritus papiers approfondie	1 à 2 fois par semaine	Pinces	Ramassage systématique si présence de déchets
	Collecte des déchets dans les corbeilles	2 fois par semaine		Fréquence augmentée jusqu'à tous les jours en saison
	Remplissage des totems à sacs pour déjection canines	Tous les 2 à 3 jours		Fréquence à adapter selon l'utilisation des sacs. À combiner au ramassage des déchets dans les corbeilles

VOIRIE				
	Vérification visuelle de l'état	1 fois tous les 10 jours au minimum + intervention sur site		Signalisation verticale, état de l'enrobé sur voirie et trottoirs
	Réfection nid de poule	Dès que possible		Délai maximal : 10 jours si faible importance
	Désherbage	1 fois par mois	Mécanique (débranchailleuse), thermique ou manuel	Type de désherbage selon ampleur et situation du site
	Propreté	1 à 3 fois par semaine	Balayeuse, souffleur, balai, pelle	Passage à adapter au niveau de saleté
Curage des regards	Curage – Nettoyage	2 à 4 fois par an	Pelle curette, hydrocureuse	Passage à adapter en fonction de la chute des feuilles et des épisodes orageux
Curage des fossés	Curage – Nettoyage	Si nécessaire et minimum 1 fois par an	Pelle, pelle mécanique	En fonction du mauvais écoulement de l'eau

AIRE DE JEUX (code 1)				
-----------------------	--	--	--	--

MOBILIER URBAIN ET BARRIÈRE DE SÉCURITÉ				
	Contrôle visuelle de l'état	1 à 2 fois par semaine		Maintien de la sécurité et de l'état pour les usagers

Les aires sablées ne sont pas dés herbées. Une colonisation de l'herbe est recherchée et cette dernière est maîtrisée par le passage de tondeuses pour un rendu homogène.

CODE 4

TÂCHES	NATURE DES TRAVAUX	FRÉQUENCE	MATÉRIELS MATÉRIAUX	OBSERVATIONS
--------	--------------------	-----------	---------------------	--------------

GAZON

Tonte	Déclenchement : 15 cm Coupe : 10 cm	6 à 8 tontes par an	Tondeuse à fléaux – Tondeuse rotative	Tontes d'avril à novembre Tondeuse rotative sur les zones fréquemment utilisées
	Prairie de fauche	1 fois par an	Tracteur + barre de coupe Motofaucheuse	Ramassage sous forme de foin
	Entretien par broyage annuel	1 fois par an	Gyrobroyeur, Épareuse	Pas d'évacuation
Tonte en pied d'arbre et de bâtiments	Coupe d'herbe après certaines tontes	1 à 2 passage par an	Débroussailleuse à dos Petite tondeuse	
Ramassage	Sur les bords d'allées		Souffleur	Ramassage ponctuel sur l'ensemble de la surface si forte pousse
Découpage	Aucun			
Défeutrage Regarnissage	Aucun			
Fertilisation	Aucun			

ARBRES

Taille	Paysagère, libre	Si nécessaire	Sécateur de force, Égoïne, tronçonneuse	Taille douce
Traitement	Protection Biologique Intégrée (PBI)	Lâcher d'auxiliaires si attaque	Chrysopes, Bacillus thuringiensis	
	Biocide	Si attaque	Pulvérisateur à dos ou porté	
Pieds d'arbres enherbés	Coupe d'herbe	3 fois par an	Débroussailleuse à dos Petite tondeuse	Passage à adapter pour maintenir une hauteur d'herbe homogène

ARBUSTES

Taille	Recépage	Tous les 3 à 5 ans pour un arbuste donné	Sécateur de force, Égoïne, tronçonneuse	
	Paysagère	1 fois par an	Sécateur – Égoïne	Sur arbustes horticoles
	Maîtrise du volume	1 fois par an (mai/juin)		En bordure d'allées et d'habitations
Paillage	Feuilles soufflées depuis les allées			Possibilité d'utiliser les copeaux issus de la taille sur place
Traitement	Protection Biologique Intégrée (PBI)	Lâcher d'auxiliaires si attaque	Chrysopes, Bacillus thuringiensis	
Désherbage	Binage – Sarclage	Dès apparition plantes érigées	Binette – ratissoir	Tolérance des plantes couvre-sol

ROSIERS HORTICOLES

Taille Déblais Paillage Désherbage Fertilisation	Rosiers horticoles présents de façon exceptionnelle. Dans ce cas se référer à l'entretien des rosiers du code 3.			
--	--	--	--	--

HAIES

Taille Déblais	Haies 2-3 faces	1 à 2 fois par an	Taille-haie thermique et électrique + Lamier	La présence de haies taillées 3 côtés est exceptionnelle
-------------------	-----------------	-------------------	--	--

MASSIFS FLORAUX : aucun

RAMASSAGE DES FEUILLES				
	Ramassage systématique sur pelouses, allées et pourtours de massifs	1 fois par semaine allées et devant immeubles 1 à 2 fois par an sur pelouse	Balai mécanique, souffleur, râteau	La circulation des piétons impose un entretien des allées semblable quel que soit le code

REPLACEMENT DES VÉGÉTAUX				
	Remplacement des arbres uniquement	Si jugé nécessaire		Favoriser le développement des espèces spontanées
	Favoriser la régénération spontanée			

ARROSAGE : aucun

NETTOYAGE				
	Ramassage détritus papiers approfondie	1 à 2 fois par semaine	Pinces	Ramassage systématique si présence de déchets
	Collecte des déchets dans les corbeilles	2 fois par semaine		Fréquence augmentée jusqu'à tous les jours en saison
	Remplissage des totems à sacs pour déjection canines	Tous les 2 à 3 jours		Fréquence à adapter selon l'utilisation des sacs. À combiner au ramassage des déchets dans les corbeilles

VOIRIE

	Vérification visuelle de l'état	1 fois tous les 10 jours au minimum + intervention sur site		Signalisation verticale, état de l'enrobé sur voirie et trottoirs
	Réfection nid de poule	Dès que possible		Délai maximal : 10 jours si faible importance
	Désherbage	1 fois par mois	Mécanique (débroussailleuse), thermique ou manuel	Type de désherbage selon ampleur et situation du site
	Propreté	1 à 2 fois par semaine	Balayeuse, souffleur, balai, pelle	Passage à adapter au niveau de saleté
Curage des regards	Curage – Nettoyage	2 à 4 fois par an	Pelle curette, hydrocureuse	Passage à adapter en fonction de la chute des feuilles et des épisodes orageux
Curage des fossés	Curage – Nettoyage	Si nécessaire et minimum 1 fois par an	Pelle, pelle mécanique	En fonction du mauvais écoulement de l'eau

MOBILIER URBAIN ET BARRIÈRE DE SÉCURITÉ

	Contrôle visuelle de l'état	1 à 2 fois par semaine		Maintien de la sécurité et de l'état pour les usagers
--	-----------------------------	------------------------	--	---

Les aires sablées ne sont pas dés herbées. Une colonisation de l'herbe est recherchée et cette dernière est maîtrisée par le passage de tondeuses pour un rendu homogène.

	Diplôme : Ingénieur de l'institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Ingénierie des Territoires Enseignant référent : Laure BEAUDET
Auteur(s) : Anthony PISSARD-GIBOLLET Date de naissance* : 09 / 09 /1988	Organisme d'accueil : Ville de Saumur Adresse : Rue Molière, 49400 Saumur
Nb pages : 31 Annexe(s) : 4	
Année de soutenance : 2017	Maître de stage : Patrick GRIMA
Titre français : Quel mode/forme de communication associer à la gestion différenciée des espaces publics ? Titre anglais : Which type/form of communication to associate with the differentiated management of public spaces ?	
Résumé (1600 caractères maximum) : Une nouvelle méthode de gestion des espaces publics, la gestion différenciée, se développe de plus en plus dans les communes françaises. Elle est mise en place en réponse aux changements de pratiques concernant l'utilisation des produits phytosanitaires qu'ont instauré la "loi Labbé" en 2014 et la nouvelle version du plan Écophyto en 2015. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a également mis en place au 1 ^{er} janvier 2017 l'interdiction d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouvertes au public pour les collectivités et autres acteurs publics. Dans ce contexte la mise en place de la gestion différenciée est une réponse adaptée afin de préserver l'environnement et la santé. Dans sa mise en place le volet communication est une étape indispensable car pour être bien comprise et acceptée par toutes les personnes qui gravitent autour d'elle (élus, agents, habitants), la gestion différenciée doit être bien « communiquée ». Ainsi on peut se demander comment bien informer, quels moyens employer afin de faire passer ce qu'est la gestion différenciée. C'est ce à quoi ce dossier s'intéresse en étudiant le contexte de la gestion différenciée, les types de communications existantes et ce qui a pu être pensé pour la communication de la gestion différenciée de l'espace public pour la ville de Saumur.	
Abstract (1600 caractères maximum) : A new method of management of public spaces, the differentiated management is increasingly developing in the French municipalities. It is implemented in answer to the changes of practices concerning the use of the plant protection products that established the "loi Labbé" in 2014 and the new version of the plan Écophyto in 2015. The law on the energy transition for the green growth also set up on January 1st, 2017 the ban to use or to make use plant protection products for the maintenance of the green spaces, the forests, the public road networks or the walks accessible or opened to the public for public authorities and other public actors. In this context the implementation of the differentiated management is an answer adapted to protect the environment and the health. In its implementation the communication part is an essential stage because to be well understood and accepted by all the people who revolve around her (officials, employees, inhabitants), the differentiated management must be well "communicated". So we can wonder how well inform, which ways use to deliver what is the differentiated management. It is what this file is interested by studying the context of the differentiated management, the types of existing communications and what was able to be thought for the communication of the differentiated management of the public space for the city of Saumur.	
Mots-clés : gestion différenciée, produits phytosanitaires, communication, flore spontanée, biodiversité Key Words: differentiated management, plant protection products, communication, spontaneous vegetation, biodiversity	

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires